



Groupement de Coopération Sanitaire

Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé



Septembre 2024

SOMMAIRE

I.	LES MISSIONS DE L'INSTITUT	.3
A.	L'ACCUEIL ET L'INFORMATION	. 3
В.	LA PREPARATION A LA CERTIFICATION	. 3
C.	L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DE FORMATION	. 3
II.	LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF	.4
A.	ACCES A LA FORMATION - ORGANISATION DES ETUDES ET DE LA	
PR	OFESSION	. 4
В.	LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS DE FORMATION	. 4
III.	PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION	.4
A.	LES VOIES D'ACCES	. 4
В.	LE MÉTIER DE PSYCHOMOTRICIEN	. 5
C.	LA FORMATION DE PSYCHOMOTRICIEN	. 5
IV.	LE FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE	12
A.	ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES	12
В.	MODALITES DE COLLABORATION ET DE REGULATION	15
C.	LES INSTANCES REPRESENTATIVES	16
D.	LA REPRESENTATION DES ETUDIANTS	16
E.	LES RESSOURCES MATERIELLES	17
V.	MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU DISPOSITIF	19
A.	LE SUIVI DU DISPOSITIF	19
В.	L'EVALUATION DU DISPOSITIF PEDAGOGIQUE PAR LES ETUDIANTS	19
C.	L'EVALUATION DES CONDITIONS DE VIE ET D'ETUDES	19
D.	L'EVALUATION DES INTERVENANTS	20
F	I 'EMPLOVARILITE	20

I.LES MISSIONS DE L'INSTITUT

Notre mission d'institut de formation public est de déployer l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre de formations de qualité, adaptées au public accueilli, conformes à la réglementation en vigueur et conduisant à une certification ou à l'acquisition de compétences professionnelles.

Nos activités et notre offre de service sont structurées autour de trois fonctions principales :

- L'accueil et l'information,
- La préparation des étudiants, élèves et stagiaires à la certification
- L'accompagnement des étudiants, élèves et stagiaires dans leur parcours de formation.

A. <u>L'ACCUEIL ET L'INFORMATION</u>

Le choix d'une formation n'est pas un exercice simple pour nos publics potentiels. Cette décision nécessite de s'informer le plus efficacement possible et de dialoguer avec des spécialistes de la formation professionnelle.

Aussi, nous œuvrons à:

- à l'amélioration et à l'accessibilité de l'information sur les métiers et les filières de formation,
- faciliter l'accueil de tous les publics en recherche de formation ou d'emploi, pour leur mettre à disposition une information claire et adaptée à leur situation et les conseiller dans la construction de leur parcours professionnel,
- tisser des liens localement avec les structures d'accueil et d'information (Missions locales, Pôle Emploi, SEDOP, Cap Emploi...) et les établissements sanitaires et médico-sociaux afin de participer à l'amélioration de la construction des parcours professionnels individuels.

B. LA PREPARATION A LA CERTIFICATION

Les formations diplômantes pour lesquelles notre institut est autorisé sont structurées à partir des référentiels de formation et de validation propres à chaque filière. Dans ce cadre, nous nous devons de proposer des modes de formation diversifiés ainsi que des méthodes et outils pédagogiques facilitant les apprentissages en tenant compte des caractéristiques et statuts de chacun.

C. L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DE FORMATION

Les conditions d'études de nos publics sont déterminantes dans la réussite de leur parcours de formation. Nous sommes ainsi amenés à jouer un rôle primordial dans l'accompagnement des personnes et en particulier auprès de celles confrontées à des difficultés sociales et personnelles durant leur cursus.

Dans ce contexte, nous assurons une fonction d'information et d'appui relative aux aides régionales et le cas échéant, orientons les personnes sur les structures susceptibles d'apporter d'autres types d'aide.

Les conditions d'accueil et de vie au sein de l'institut font l'objet d'une attention particulière, compte tenu du rôle qu'elles peuvent jouer dans la prise en compte et la valorisation de l'apprenant. C'est pourquoi, des mesures d'accompagnement et de soutien aux apprenants les plus fragiles sont également envisagées afin de les soutenir dans leur parcours, leur progression individuelle et limiter ainsi les ruptures, abandons ou échecs.

Ces mesures sont destinées à garantir l'égalité des chances pour tous et permettre à tous les publics d'accéder à une formation qualifiante.

II. LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF

A. ACCES A LA FORMATION - ORGANISATION DES ETUDES ET DE LA **PROFESSION**

- Arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien NOR: MESP9821350A / Modifié par l'Arrêté du 29 juillet 2013 / Version Consolidée 22 mai 2018
- Art L4332-1 à Art L4332-7 du code de la santé publique

B. LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS DE FORMATION

Arrêté du 19 janvier 2011 modifiant l'arrêté du 30 décembre 1975 relatif aux conditions de fonctionnement et d'agrément des centres de formation au diplôme d'Etat de psychomotricien. NOR: ETSH1101760A

III. PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION

A. LES VOIES D'ACCES

La sélection par la plateforme nationale PARCOURSUP constitue la voie d'accès majoritaire en formation à l'IFP de l'IFPVPS.

Cependant des dispenses pour l'admission dans les instituts de formation en psychomotricité peuvent être accordées à des sportifs de haut niveau par la commission prévue à l'article D. 4381-90. Pour faciliter cette voie d'accès, nous participons au recensement des places organisé par le ministère.

<u>Dispense d'accès à la deuxième année d'étude</u> : Les personnes répondants aux critères de l'article 25 1 de l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de

¹ TITRE IV : DES DISPENSES DE SCOLARITE. Article 25 / Sont dispensées de la première année d'études en vue du diplôme d'Etat de psychomotricien les personnes titulaires des diplômes suivants et ayant obtenu une moyenne générale de 10 sans note inférieure à 8 à un examen écrit portant sur le contenu des modules théoriques de première année :

⁻validation du premier cycle des études médicales ;

⁻licence ou maîtrise de psychologie;

⁻diplôme d'Etat d'ergothérapeute; -diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière ;

⁻diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique ;

⁻diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ; -diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;

psychomotricien peuvent être admises après examen, sous réserve de places disponibles au sein de l'IFP.

LE MÉTIER DE PSYCHOMOTRICIEN В.

Le psychomotricien évalue les fonctions sensori-motrices, perceptivomotrices, tonicoémotionnelles et psychomotrices. Il analyse leur intégration, leurs interactions et il pose un diagnostic psychomoteur. Le compte-rendu de cette évaluation et les propositions de soins qui en découlent sont transmis au médecin prescripteur pour valider la démarche thérapeutique envisagée. Les soins psychomoteurs sont pratiqués en séances individuelles ou de groupe, avec un accompagnement familial, si nécessaire. Dans son champ d'intervention défini par le décret d'actes de compétences, le psychomotricien assure des missions de prévention, de dépistage, de traitement, d'éducation pour la santé et d'éducation thérapeutique. Il contribue à la recherche dans le domaine de la psychomotricité et du soin psychomoteur. Il accomplit ses missions dans le cadre d'équipes ou de dispositifs pluridisciplinaires dans les secteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux, éducatifs ou en pratique libérale. Avec ses compétences dans le domaine de la globalité psychomotrice, il participe à la conduite transdisciplinaire d'un projet de soin individuel. Il effectue des actions de formation et d'encadrement d'étudiants et de stagiaires, y compris issus d'autres professions. Il analyse sa pratique professionnelle et l'évalue au regard des principes déontologiques et éthiques. Il s'informe régulièrement sur les évolutions de la connaissance et des pratiques de son champ d'intervention.²

C. LA FORMATION DE PSYCHOMOTRICIEN

1. LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU DISPOSITIF **PROGRAMMATIQUE**

Les trois années de préparation au diplôme d'Etat de psychomotricien doivent permettre aux étudiants d'acquérir : des connaissances théoriques (médicales, en sciences humaines et spécifiques), la maîtrise de techniques psychomotrices sur le terrain et une certaine disponibilité corporelle personnelle.

Pour cela la formation est décomposée en modules qui correspondent à ces trois aspects (théorie, stage et pratique). Le contenu de ces modules ainsi que les procédures d'évaluation respectent un juste équilibre entre, d'une part, les différentes matières et, d'autre part, les aptitudes écrites, orales et cliniques des étudiants.

Les enseignements théoriques ont pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir la maîtrise des concepts sur lesquels se sont construites les matières enseignées et la connaissance des différentes approches existantes.

L'enseignement pratique doit être réalisé en groupe n'excédant pas vingt-cinq étudiants. Il est lié aux domaines étudiés, en s'appuyant sur des démonstrations pratiques ou des illustrations utilisant

⁻certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés ;

⁻licence des sciences et techniques des activités physiques et sportives ;

⁻diplômes mentionnés en annexe de <u>l'article A. 212-2</u> du code des sports et mentionné à <u>l'article D. 212-35</u> du code des sports s ;

⁻diplôme de maître d'éducation physique ;

⁻certificat de capacité d'orthoptiste.

² Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'exercice de la profession. Un arrêté du ministre chargé de la santé, pris après avis de l'Académie nationale de médecine, fixe la liste des actes relatifs à l'exercice de la profession.

divers supports (audiovisuels, etc.). Il peut être complété par divers échanges (débats, conférences). Une utilisation pédagogique de la vidéo est fortement recommandée.

En première année L'étudiant doit découvrir sur lui-même l'organisation des fonctions psychomotrices de base et leur évolution.

Cette formation pratique dispensée par les instituts doit mettre en application les grands concepts et notions étudiés dans le programme théorique en prenant soin d'intégrer les rapports entre motricité, personnalité et vécu. Outre les aspects techniques des exercices envisagés, on insistera sur :

- o La compréhension et la verbalisation des consignes ;
- o La prise de conscience et le vécu des situations proposées ou imposées ;
- o Les aspects relationnels engagés;
- o L'évaluation de l'évolution personnelle de l'étudiant.

En plus des exercices classiques de psychomotricité l'étudiant devra approcher une méthode de relaxation et pratiquer différentes méthodes ou techniques d'expression.

En deuxième et de troisième année la formation pratique pourra être répartie par chaque institut en fonction de l'organisation des enseignements théoriques et de stages, sur l'ensemble des deux années.

En deuxième année → Il est indispensable que des tests psychomoteurs soient pratiqués et que l'étudiant soit entraîné aux techniques d'entretien et d'observation spécifiques à la psychomotricité (pratique des bilans entre étudiants). L'accent doit être mis sur les conclusions du bilan et sur l'élaboration du projet thérapeutique, de sa mise en application et de son évolution. Des techniques spécifiques seront expérimentées.

En troisième année → L'accent est mis sur un approfondissement des différentes méthodes de rééducation et de thérapie. Une partie est réservée au bilan psychomoteur sur des individus sains et malades. Les étudiants doivent également enrichir leur pratique personnelle notamment en relaxation. La formation pratique doit être le lieu privilégié de la réflexion préprofessionnelle et du lien entre la théorie et la clinique observée pendant les stages.

2. <u>LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION</u>

Les modules théoriques, théorico-cliniques et pratiques sont évalués selon des modalités suivantes : Au cours de chaque année de scolarité, dans le cadre du contrôle continu, les modules sont validés selon trois catégories de contrôle :

- Des contrôles qui ont lieu durant toute l'année scolaire et portant sur des interrogations orales, des notes de rapport de stages, des études de dossiers, des examens pratiques ; des fiches de lecture, des contrôles de travaux de groupe.
- ~ Un contrôle écrit, en février.
- ~ Un contrôle écrit portant sur l'ensemble du programme, en fin juin.

Enfin, pour chacun des modules, il est fixé un coefficient de notation par année (voir tableau par année de formation ci-dessous).

Les conditions de validations sont les suivantes :

- Avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble d'évaluations portant sur les modules théoriques et le module pratique de psychomotricité sans que la note obtenue à l'un des modules soit inférieure à 08 sur 20.
- ⇒ Avoir validé les stages de l'année considérée.

3. OBJECTIFS ET CONTENUS PAR ANNÉES DE FORMATION

PREMIÈRE ANNÉE

L'objectif de la première année, outre l'acquisition des bases fondamentales dans chacune des disciplines, est orienté vers le fonctionnement du sujet normal à tous les âges de la vie. Les premiers éléments de pathologie sont évoqués et les outils thérapeutiques sont schématiquement présentés. La formation se déroule de la première semaine de septembre à la fin juin. Le rythme hebdomadaire moyen est fixé à 32 heures par semaine.

	MODULES	VOLUME HORAIRE PAR MODULE	COEFF
	1.01 a. Santé publique	20	
1.01	1.01b. Notions élémentaires de pathologie médicale, chirurgicale et de pharmacologie clinique	30	2
	1.01 c. Notions sur la pédagogie et sur le système scolaire et éducatif français	22	
1.02	Anatomie	110 dont 10 d'enseignements dirigés	3
1.03	Physiologie neuromusculaire et notions de neurophysiopathologie	110 dont 10 d'enseignements dirigés	3
1.04	Psychologie	80	3
1.05	Psychiatrie	70	3
1.06	Psychomotricité	120	4
1.07	Pratique en psychomotricité	150	4

DEUXIÈME ANNÉE

La deuxième année a pour objet l'initiation aux méthodes cliniques d'évaluation et de soins. Les stages permettent aux étudiants d'accompagner un professionnel dans ses interventions tant auprès d'enfants ou d'adolescents nécessitant des soins qu'avec les autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.

La formation se déroule de la dernière semaine de septembre à la fin juin. Le rythme hebdomadaire moyen est fixé à 32 heures par semaine.

	MODULES	VOLUME HORAIRE PAR MODULE	COEFF
2.01	Anatomie - Physiologie	110 dont 15 d'enseignements dirigés	3
2.02	Pédiatrie	40	
2.03	Psychologie	80	3
2.04	Psychiatrie	50	2
2.05	Psychomotricité	150	4
2.06	Théorico-clinique	50	2
2.07	Pratique en psychomotricité	150	4

TROISIÈME ANNÉE

La troisième année est orientée vers le processus de professionnalisation. La prise en charge psychomotrice des adultes et des personnes âgées est approfondie. Au cours des stages, l'étudiant expérimente directement ses outils thérapeutiques. Les enseignements sont orientés vers les réalités professionnelles (déontologie, études de cas, projets thérapeutiques, synthèses).

La formation se déroule de la dernière semaine de septembre à la fin juin.

Le rythme hebdomadaire moyen est fixé à 32 heures par semaine.

	MODULES	VOLUME HORAIRE PAR MODULE	COEFF
3.01	Anatomie Fonctionnelle	30	1
3.02	Législation, éthique et déontologie, responsabilité	25	1
3.03	Psychiatrie	50	2
3.04	Psychologie	60	2
3.05	Psychomotricité	120	3
3.06	Théorico-clinique	50	4
3.07	Pratique en psychomotricité	150	4

4. AUTRES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES HORS PROGRAMME

Ces enseignements ne font pas l'objet d'une validation.

Anglais: 60 heures et Initiation à l'informatique: 20 heures.

5. <u>LA FORMATION CLINIQUE : LES STAGES</u>

Le volume horaire des stages pour l'ensemble de la formation est de **680 heures** : 80 heures en 1ère année et 200 heures en 2^{ième} année et 400 heures en 3ième année.

PREMIÈRE ANNÉE

Ce sont des stages d'information et d'observation sur le développement de l'enfant normal jusqu'à 6 ans, effectués en liaison étroite avec l'enseignement théorique, en particulier les notions fondamentales en psychomotricité et le module d'enseignement de pédagogie.

Les terrains exploités sont les crèches, les haltes garderies, les écoles maternelles et primaires regroupés dans l'aire Hyéroise et Toulonnaise afin de limiter les trajets des étudiants.

Les 80 heures sont réparties en 2 rotations de 2 semaines : l'une en crèche ou halte-garderie et l'autre en école maternelle et primaire. Les étudiants reviennent en cours le mercredi.

DEUXIÈME ANNÉE

Ce sont des stages d'approche des moyens d'évaluation et des conduites thérapeutiques qui doivent se faire au sein de 3 différents types d'institution et différentes classes d'âge, d'un volume horaire global de 200 heures. Les étudiants complètent les heures de stage par du Temps Personnel de Recherche.

La répartition est la suivante :

1 stage de 60 h sur 3 semaines consécutives,

1 stage de 90 h sur 4 semaines consécutives,

1 stage de 50 h sur 2 semaines consécutives.

TROISIÈME ANNÉE

Il s'agit d'un stage d'initiation et d'apprentissage thérapeutique qui se déploie les lundis et mardis, de la troisième semaine de septembre à la troisième semaine de mai, sur un seul lieu de stage, d'un volume horaire global de 400 heures.

Les étudiants présenteront leurs épreuves du Diplôme d'Etat (MSP et soutenance de mémoire) de la dernière semaine de mai à mi-juin.

6. SUIVI PÉDAGOGIQUE DE L'ÉTUDIANT STAGIAIRE 3

Des rencontres avec la responsable de la cellule stage et l'équipe pédagogique à visée d'information et d'orientation sur l'organisation des stages à l'I.F.P.V.P.S avec des adaptations pour la filière psychomotricité sont organisées.

Un accompagnement et une orientation des étudiants dans leur démarche pour trouver un terrain de stage, ainsi qu'une mise en relation avec le professionnel. Cette mission est assurée par un formateur permanent et représente une part importante de son activité pédagogique.

Des contacts téléphoniques sont assurés entre référent pédagogique et maitre de stage pour chaque étudiant et à chaque stage. Cet entretien est destiné à faire le point sur le travail accompli par l'étudiant et son engagement sur le plan clinique.

Il complète la fiche d'appréciation renseignée par le maître de stage. Cette fiche est un outil d'évaluation porté à la connaissance de l'étudiant et joint à son dossier.

Les référents de terrains de stage sont en charge de l'actualisation des données concernant le lieu de stage d'une part et d'autre part de la transmission des objectifs de stage définis institutionnellement et déclinés individuellement par l'étudiant.

LE SUIVI PÉDAGOGIQUE DE L'ÉTUDIANT LORS DES 3 ANNÈES

⇒ DISPOSITIF COMMUN AUX 3 ANNÉES DE FORMATION

Chaque étudiant est suivi individuellement par un cadre « référent pédagogique ». Celui-ci reçoit régulièrement l'étudiant tout au long de son parcours de formation. Pour chaque année de formation les étudiants rencontrent de façon formelle et à 2 reprises leur référent pédagogique.

Les entretiens sont l'occasion d'aborder avec l'étudiant les difficultés qu'il peut rencontrer dans ses apprentissages mais aussi plus globalement son vécu de la formation.

Le cadre référent peut être sollicité par l'étudiant à tout moment, si cela est nécessaire.

Dans les cas de redoublement, l'annonce est faite à l'étudiant individuellement (avant l'affichage global) par la responsable de filière en présence du référent pédagogique. Un contrat de suivi pédagogique est mis en place pour l'étudiant.

LA PERSONNALISATION DU SUIVI PÉDAGOGIQUE : Outre les rendez-vous pédagogiques programmés, les formateurs peuvent solliciter des entretiens ou des contrats pédagogiques⁴ avec un étudiant dont il est référent.

Par exemple, dans le cadre de la première année, il se peut qu'une alerte soit donnée à un étudiant lorsque l'on constate que ses résultats d'évaluations en contrôle continu sont insuffisants. L'affichage des notes n'ayant lieu qu'après les évaluations de février, l'étudiant peut ne pas s'autoévaluer correctement, accumulant ainsi des écarts par rapport à ce qui est attendu. Des rendez-

9

³ 120 heures réparties sur les 3 années de formation sont consacrées au suivi pédagogique de l'étudiant. Elles se composent de suivis pédagogiques en stage et d'accompagnement tout au long de leur scolarité (voir § D-4 & § E)

⁴ Les contrats pédagogiques sont systématiques lors de redoublement.

vous lui sont alors proposés dès le mois de décembre afin de lui permettre de réajuster ses modalités d'apprentissage.

CRITERES	INDICATEURS
Les notes	En-dessous de la moyenne générale de la promotion
Les observations en pratique	Difficulté de l'étudiant à s'engager, à s'ajuster à l'autre ou à
	élaborer
Les éléments théorico-cliniques	Difficulté de l'étudiant à dégager des concepts
	Connaissances insuffisantes des pathologies
La fréquentation de la	Etudiant qui n'emprunte jamais ou rarement d'ouvrage
bibliothèque	
L'observation en cours	Etudiant peu attentif ou n'intervenant jamais
Le suivi pédagogique en stage	Avis préoccupant ou négatif de la part du maître de stage

LE SUIVI PÉDAGOGIQUE EN BIBLIOTHÈQUE: Tout au long du processus de formation, les étudiants sont invités à lire des ouvrages théoriques. L'étayage théorique est une partie importante de l'exercice professionnel. Les étudiants doivent donc construire des mécanismes de recherche et de consultation de références bibliographiques. Outre les lectures commentées en cours magistraux et les travaux de fiches de lectures, il leur est proposé un conseil bibliographique personnalisé et adapté à leur processus individuel d'apprentissage.

Une attention particulière est portée aux retraits de documents de chaque étudiant et plus spécifiquement en troisième année. Si une fréquentation insuffisante de la bibliothèque est identifiée, le référent pédagogique rencontrera l'étudiant.

⇒ DISPOSITIF SPÉCIFIQUE PAR ANNÉE DE FORMATION

PREMIÈRE ANNÉE

Un suivi pédagogique collectif est organisé en promotion complète, dans le cadre d'un « Bilan des acquis » qui prend la forme d'un cours interactif.

La première année d'étude est centrée sur l'acquisition du vocabulaire, de concepts fondamentaux et sur le développement normal de la personne. Le bilan des acquis permet aux formateurs d'évaluer la justesse et la solidité de ces acquis qui vont conditionner l'accès à l'ensemble des savoirs autant théorique que pratique et clinique.

DEUXIÈME ANNÉE

En 2ème année, le suivi pédagogique collectif s'organise davantage autour des stages et de la pratique.

Le stage clinique initial, effectué en début de deuxième année, confronte les étudiants au monde de la maladie, de la déficience et /ou du handicap. Pour beaucoup d'entre eux, souvent les plus jeunes, c'est un premier contact. Le vécu émotionnel qui est alors très fort, peut faire vaciller les motivations et les certitudes mais également questionner leur capacité à exercer la profession. Dans le cadre d'un

suivi pédagogique, les étudiants sont préparés à ce premier contact dans les semaines qui précèdent le stage.

A l'issue de celui-ci, ils participent à une régulation de stage en groupes après chaque stage auprès d'une psychologue. De plus, une régulation de stage des étudiants en groupe auprès de leur formateur pédagogique référent sera réalisée après chaque période de stage, soit 3 au total, pour échanger sur la pratique psychomotrice et enrichir le partage d'expérience personnelle en stage et viser la transférabilité.

TROISIÈME ANNÉE

Une régulation de stage d'un dispositif identique à celui de 2^{ème} année est proposée à 3 reprises au cours de l'année scolaire auprès d'une psychologue. Celle-ci sera complétée par une seule régulation de stage des étudiants en groupe auprès de leur formateur référent lors du premier semestre pour enrichir le processus de professionnalisation.

Dans le cadre de la préparation et de la construction de leur mémoire de fin d'études, les étudiants de 3ème année bénéficient d'un **SUIVI PEDAGOGIQUE INDIVIDUEL DE MEMOIRE** (**SPIM**). Cet accompagnement ne se substitue pas à celui du maître de mémoire.

MODALITÉS DU SPIM

- Les étudiants bénéficient d'un forfait de 2 entretiens obligatoires auprès du référent pédagogique complété par 1 entretien facultatif soit auprès du référent pédagogique ou auprès d'un autre formateur de l'équipe pédagogique selon leur problématique abordée du mémoire. Les questions seront préparées en amont afin d'optimiser les 60 minutes maximum de l'entretien.
- Les questions sur la forme (présentation du mémoire) ne seront pas abordées dans ce cadre mais seront à poser en cours magistral dans un souci de partage avec l'ensemble de la promotion.

7. <u>LE DIPLÔME D'ÉTAT</u>

A l'issue de la troisième année pour être admis à se présenter à l'examen final en vue de l'obtention du diplôme d'Etat, l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

« Avoir obtenu une note moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des trois modules théoriques, théorico-clinique et pratique sans que la note obtenue à l'un des modules soit inférieure à 8 :

Les épreuves du diplôme d'Etat : mise en situation professionnelle et soutenance de mémoire permettent de juger l'étudiant dans une situation la plus proche possible de la réalité de l'intervention clinique. Le mémoire constitue la synthèse de l'application des connaissances acquises sur une question spécifique à la psychomotricité qu'il s'agisse d'un concept ou d'une question clinique. »

Le DIPLOME D'ETAT DE PSYCHOMOTRICIEN est attribué par un jury régional dont les membres sont nommés par le préfet de région sur proposition du directeur de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

Le jury est présidé par le directeur de la Direction Régionale l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- un médecin possédant des connaissances particulières dans le domaine de la psychomotricité;
- deux psychomotriciens.

Deux des membres du jury doivent faire partie de l'équipe enseignante ou assurer des fonctions de maître de stage auprès des étudiants.

Les résultats sont affichés et annoncés aux étudiants dans la journée à l'heure déterminée conjointement avec l'autre institut de formation de psychomotriciens de la région : l'ISRP.

8. LA PRÉPARATION A L'EMPLOI

Les étudiants de troisième année, bénéficie d'un suivi pédagogique dédié à la démarche de demande d'emploi. Ils sont accompagnés dans la formalisation d'un curriculum vitae et d'un projet professionnel et dans la préparation à l'entretien d'embauche.

IV. LE FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE

A. ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES

L'Institut de Formation en Psychomotricité (IFP)

L'effectif agréé par le Président du Conseil Régional est de 40 étudiants par promotion. La formation est dispensée sur l'espace André, commune de La Garde.

1. LA DIRECTION

Mme CHAMBON Josy dirige ce pôle d'activité, elle est la garante de la conformité réglementaire des activités de l'IFP tant au niveau du fonctionnement que de la mise en œuvre des programmes de formation. Elle est assistée de Mme GOBBI Christelle, Directeur adjoint pour le volet pédagogique et le fonctionnement de la filière.

2. <u>LE RESPONSABLE DE FILIERE</u>

Mme LAVE Estelle, Cadre de Santé Psychomotricienne, est chargée d'assurer, sous la responsabilité et l'autorité hiérarchique de la Direction, de :

- ⇒ L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du dispositif pédagogique,
- ⇒ La fonction d'information et d'appui relative aux aides proposés par la Région et réorientent si nécessaire la personne sur d'autres structures susceptibles de leur apporter une aide.
- ⇒ La participation à la préparation des instances de gouvernance de la filière.

Elle est garante des contenus théoriques, de la pertinence de leur articulation et des validations inhérents au programme de formation ainsi que de la formation clinique des étudiants et élèves conformément aux dispositions réglementaires.

- Elle reçoit les délégués de promotion afin de s'assurer que la vie des étudiants au sein de l'IFP d'un point de vue pédagogique et matérielle est satisfaisante.
- Elle participe à la veille professionnelle dans le cadre des réunions du Collège des Equipes de Direction des IFP (CEDIFP).
- Elle est également missionnée comme cadre formateur.

3. LES CONSEILLERS SCIENTIFIQUES

La fonction de « Conseillers Scientifiques » est assurée par le **Dr Daniel RAUCOULES**, médecin psychiatre PH, Chef du Pôle de Psychiatrie Adulte du Centre Hospitalier Toulon – La Seyne.

Il a pour missions de garantir la qualité et la validité des contenus scientifiques ainsi que leur pertinence au regard des objectifs pédagogiques. Il peut s'appuyer sur l'expertise de certains intervenants dans les différentes spécialités médicales.

4. LE SECRETARIAT

Un adjoint administratif est affecté sur les filières de rééducation (Psychomotricité et Ergothérapie). Il est chargé d'assurer la gestion administrative des dossiers scolaires et financiers des étudiants ainsi que les activités administratives liées au fonctionnement de la filière.

Il est le relais privilégié pour la continuité de l'information des différentes aides proposées par le Conseil Régional.

5. <u>LES FORMATEURS PERMANENTS</u>

Au nombre de 4.5 ETP : ils sont psychomotriciens et exercent leurs activités de façon transversale auprès des différentes promotions de la filière en fonction des thématiques dont ils ont la responsabilité.

Leurs missions, coordonnées par le responsable de filière, s'articulent autour de quatre fonctions principales.

L'Ingénierie pédagogique

- Elaboration et mise en œuvre des séquences pédagogiques relatives aux différentes unités d'enseignements
- Suivi et accompagnement des parcours de formation des étudiants en alternance
- Animation des différentes séances pédagogiques et notamment des travaux dirigés, travaux personnels guidés et suivi pédagogique groupal
- Elaboration et mise en œuvre des évaluations et des validations
- Animation du réseau de partenaires extérieurs, intervenants, institutions et praticiens impliqués dans la formation théorique et clinique

La gestion

- Renseignement et suivi des dossiers scolaires
- Gestion des matériels et supports pédagogiques

Les activités transversales

- Participation aux jurys et surveillance des différents concours ou études des dossiers sur parcours sup
- Participation aux groupes de travail et de réflexion sur des thématiques institutionnelles
- Participation aux enseignements dans les autres filières, dans le cadre de notre politique de décloisonnement

La représentation de l'Institution

- Participation aux forums des métiers
- Participation aux activités extra scolaires organisées par l'IFPVPS.

6. LES FORMATEURS OCCASIONNELS

L'équipe permanente s'appuie sur un large éventail de ressources pédagogiques et scientifiques extérieures, notre base en compte à ce jour plus de 1500. Tous disposent d'une solide expérience d'enseignement en institut de formation paramédicale.

7. <u>LES SERVICES SUPPORTS</u>

Pour ce qui est des **aspects logistiques, organisationnels et fonctionnels**, l'IFP s'appuie sur le savoir-faire et la grande expérience des services supports de l'IFPVPS tels que :

- Le « Pôle administration et finances » chargé de la gestion administrative, financière et budgétaire des différentes filières de l'IFPVPS,
- La « Cellule sélection » qui gère et organise la sélection d'entrée dans les différentes filières,
- La « Cellule stages » Le responsable de la cellule stage, est en appui dans la mise en œuvre de la politique de stage et de son déploiement organisationnel.

Cette cellule de stage, reconnue par tous les instituts et les établissements d'accueil, travaille à la coordination des besoins et des ressources en stage sur l'ensemble du département et de la région SUD. Ceci évite de dépasser les capacités de formation des terrains de stage par une « surpopulation » d'étudiants peu propice à la formation et incompatible avec les activités de soins.

La qualification des terrains de stage est également suivie par cette cellule sous la responsabilité du Directeur de l'IFPVPS. Elle est garante de l'élaboration et la gestion administrative de l'ensemble des parcours de formation clinique des étudiants sur les différents sites de la filière.

La recherche de nouveaux partenaires d'accueil, l'évaluation des conditions d'encadrement des étudiants et l'actualisation des données descriptives.

- Le lien avec les institutions et les maîtres de stages, la formation et l'information des tuteurs de stage; elle est à ce titre la référente des activités de formation clinique.
- Le responsable handicap (responsable de filière de l'IFP) dont la mission est de gérer les demandes et dossiers d'élèves ou étudiants présentant un handicap de toutes les filières en partenariat avec le co-référent handicap du site de l'IFPVPS de Saint Raphaël.
- Le centre de documentation qui assiste les étudiants et les enseignants dans leurs activités de documentation et de recherche.
- La cellule d'ingénierie numérique qui répond aux attentes des étudiants et formateurs par la mise à disposition de banques de données et d'outils numériques qui appuient le dispositif d'enseignement présentiel.
- Le service de maintenance et de développement informatique.
- Le service logistique et maintenance.

B.MODALITES DE COLLABORATION ET DE REGULATION

Les modalités de collaboration et de régulation sont de deux types : les réunions de filière ; les outils informatiques de collaboration.

1. <u>LES REUNIONS DE FILIERE</u>

Elles réunissent le responsable de la filière et les formateurs permanents.

Elles ont lieu une fois par semaine, le mardi après-midi, elles ont pour but de :

Rendre compte de la vie institutionnelle de l'IFPVPS,

Informer sur la veille professionnelle (travaux du CEDIFP, recherches pédagogiques en psychomotricité),

Evoquer les situations des étudiants par rapport à leurs acquisitions et leurs parcours de stage,

Poursuivre la réflexion sur les contenus d'enseignement,

Coordonner les enseignements, la formation clinique, les évaluations,

Travail sur l'harmonisation inter-formateur de l'enseignement de l'examen psychomoteur.

Une fois par an des réunions animées par le responsable de filière en présence des formateurs permanents et des conseillers scientifiques rattachés à l'IFP visent à présenter et valider le contenu et l'organisation, et à actualiser les contenus en fonctions des nouvelles données théorico-clinique voire de santé publique.

2. LES OUTILS INFORMATIQUES COLLABORATIFS DE GESTION

Des outils informatiques ont été développés et sont exploités au quotidien pour gérer, entre autres, les informations pédagogiques et les informations organisationnelles.

Dans le domaine de la gestion pédagogique et administrative, nous disposons d'un logiciel *FORMEIS* développé par l'entreprise Epsilon informatique.

Ce logiciel permet la gestion des cohortes par site, des résultats scolaires, des absences, de la programmation de la formation théorique et clinique, l'organisation des locaux pédagogiques.

Il a l'avantage d'être nationalement utilisé et de s'adapter rapidement au changement de règlementation.

- Un espace dédié de la *plate-forme Moodle* permet également la consultation et le téléchargement des documents et modèles nécessaires au fonctionnement de la filière tant dans ses aspects administratifs que pédagogiques.

Un *réseau informatique intranet* reliant les différents sites permet en outre un échange facile d'informations, de documents ou de médias entre formateurs.

Dans le domaine de l'enseignement numérique, la plate-forme Moodle est le support de notre formation asynchrone et e-learning. Elle appuie le dispositif d'enseignement présentiel et constitue le point d'entrée de la communication numérique avec les étudiants.

Dans le domaine des stages, un logiciel FORMEIS dédié permet la gestion de tous les terrains de stage et facilite grandement l'organisation, la planification et le suivi de la mise en stage.

C. LES INSTANCES REPRESENTATIVES

1. LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Le Conseil Technique

Sa composition et sa tenue sont conformes au dispositif réglementaire définit dans l'arrêté du 19 janvier 2011 modifiant l'arrêté du 30 décembre 1975 relatif aux conditions de fonctionnement et d'agrément des centres de formation au diplôme d'Etat de psychomotricien.

NOR: ETSH1101760A⁵

La section relative à la vie étudiante

Présidée par le Directeur de l'Institut cette section se réunit au moins deux fois par an sur convocation du directeur. La section émet un avis sur l'utilisation des locaux et des matériels, les projets extrascolaires, l'organisation des échanges internationaux.

Les séances de la section se déroulent sur le site de formation et associent les étudiants de psychomotricité qui partagent les locaux.

Les conditions d'hébergement sont largement débattues et forment la majorité des requêtes.

La vie en communauté et les activités périscolaires sont également abordées.

L'ordre du jour se veut sans grand formalisme pour faciliter l'échange et les discussions ouvertes.

D. <u>LA REPRESENTATION DES ETUDIANTS</u>

Les délégués sont élus assez tôt dans l'année scolaire pour être rapidement représentants dans les instances qui nécessitent leur présence.

Ils sont informés de façon spécifique sur leurs attributions diverses :

- Le Conseil Technique
- La section des situations individuelles
- La section de la vie étudiante

⁵ « Un conseil technique est appelé à donner son avis sur les questions concernant l'enseignement, et notamment les règles d'admission des élèves et d'élimination des élèves inaptes compte tenu de la réglementation applicable en la matière.

Outre le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant et le directeur de l'institut, membres de droit, le conseil comprend huit membres désignés pour trois ans dans les conditions suivantes :

Trois membres, dont un délégué de l'organisme gestionnaire, un représentant des professeurs médecins et un psychomotricien désignés par le directeur de l'institut de formation ;

Deux membres, dont un médecin ayant des connaissances particulières en rééducation psychomotrice et un psychomotricien enseignant ou moniteur, nommés par le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant après avis du directeur de l'institut de formation;

Trois étudiants élus par l'ensemble des étudiants du centre au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Dans les universités, cette élection est régie par les mêmes règles que celles de la désignation des étudiants aux conseils d'unités de formation et de recherche. Le conseil élit son président. Le directeur de l'institut assure le secrétariat.

Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, des personnalités qualifiées ou tout autre membre du personnel du centre peuvent être appelés à participer aux réunions avec voix consultative.

Le conseil technique se réunit au moins une fois par an sur l'initiative de son président, qui fait tenir le registre des délibérations. »

E. LES RESSOURCES MATERIELLES

1. <u>LES PRESTATIONS OFFERTES EN RESTAURATION, ESPACE, DETENTE, PARKING</u>

Sur le site de l'Espace André, les possibilités de restauration sont limitées. L'institut met à disposition des étudiants une salle de détente/repas avec la possibilité de réchauffer un repas. Un parking permet de gare en sécurité les véhicules des étudiants et des personnels

2. <u>MATERIEL PEDAGOGIQUE MOBILISE ET EQUIPEMENT DES SALLES DE TP</u>

Les salles de cours sont équipées de vidéoprojecteurs d'ordinateurs et de systèmes de sonorisation nécessaires à l'enseignement.

Un service de reprographie externalisé permet également la diffusion de documents papier indispensables à la formation.

La plateforme de formation en ligne « MOODLE » est un système centré sur la gestion des enseignements à distance ou complémentaires des enseignements présentiels.

La plateforme offre un environnement propice aux échanges et aux interactions entre apprenants, formateurs et contenus pédagogiques.

Elle permet de tutorer une communauté d'apprenants autour de contenus pédagogiques et d'activités d'apprentissage, qui placent les stagiaires au cœur des dispositifs de formation.

Elle offre aux formateurs la possibilité de mettre en œuvre des scénarios pédagogiques, d'organiser et construire des formations qui articulent, selon les besoins des apprenants, des ressources pédagogiques contextualisées à la formation et des activités d'apprentissage.

Synchrones ou asynchrones (en direct ou pas), et restreintes aux utilisateurs autorisés (accessibilité avec mot de passe), ces ressources et activités favorisent : la communication (forums, chats, consultations, sondages, flux RSS) ; l'évaluation des connaissances et des compétences (ateliers, remise de travaux, quiz).

Des rapports détaillés pour chaque apprenant permettent de superviser les efforts d'apprentissage et la collaboration (glossaires, wiki, gestionnaires de ressources, blogs).

Actuellement, la plateforme de formation offre aux étudiants : l'accès à des prérequis à l'entrée en formation ; une banque de cours organisée par années et par Modules ; des informations relatives aux stages ; les plannings hebdomadaires de cours.

La crise sanitaire nous a obligé à transformer nos schémas de formation. La plateforme « CLASSILIO VIA » nous permet d'assurer la continuité pédagogique dans un contexte d'enseignement à distance. Les apprenants ont accès, grâce à des classes virtuelles, à des enseignements interactifs. Ce dispositif permet aux formés de suivre à distance des cours magistraux, assurés par un formateur permanent ou un intervenant extérieur. La plateforme permet également la création de sous-groupes pour travailler les contenus, sous le format des travaux dirigés. L'apprentissage en e-learning peut être renforcé par l'opportunité d'enregistrer les contenus pédagogiques lors de la classe virtuelle et d'offrir aux formés la possibilité de revenir sur l'ensemble

des enseignements suivis à distance. A l'heure actuelle, après la sortie de la crise sanitaire, la plateforme « CLASSILIO VIA » est utilisée, ponctuellement, lorsque l'intervenant est éloigné et/ou ne peut se déplacer afin de dispenser son enseignement.

La formation théorique est dispensée sur trois salles de cours dédiées à la filière. Elles sont équipées de vidéoprojecteurs et ordinateurs nécessaires à l'enseignement

Pour la formation pratique, nous disposons sur le site de l'espace André de 3 salles de Pratique en Psychomotricité dont une équipée Atelier Arno Stern.

3. <u>EQUIPEMENT INFORMATIQUE</u>

Une salle informatique reliée à internet est mutualisée pour la formation aux outils numériques et l'utilisation en libre-service.

L'ensemble du bâtiment est couvert par des bornes wifi pour permettre l'accès à internet depuis les matériels personnels des étudiants.

Des ressources informatiques sont à disposition des formateurs et des personnels administratifs pour la gestion de la formation.

Un réseau sécurisé connecte tous les sites de l'IFPVPS. Ainsi les informations circulent facilement malgré les distances. Un logiciel spécialisé dans la gestion de la formation et des dossiers scolaires favorise la mise en commun d'informations et le suivi personnalisé des étudiants par un référent.

La gestion administrative et financière de l'Institut s'appuie sur des logiciels spécialisés compatibles avec la trésorerie publique.

Enfin l'IFPVPS anime et entretien un site internet plutôt orienté vers des publics extérieurs à l'Institut. Il a vocation à informer sur nos activités. Il facilite entre autres l'inscription en ligne aux différents concours.

4. RESSOURCES MULTIMEDIA ET DOCUMENTAIRES DISPONIBLES

Les centres documentaires sont situés sur chaque site.

Les fonds documentaires mutualisés comprennent 3927 ouvrages sur La Garde.

Ces fonds sont ouverts aux étudiants comme aux formateurs.

L'équipe pédagogique gère l'ensemble de la documentation sur l'établissement et pour toutes les filières. Elle est inscrite dans un réseau de documentalistes du monde de la santé (ASCODOPSY et RNDH).

Le centre documentaire du CODES (Comité Départemental pour l'Education à la Santé) est aussi un partenaire pour les thématiques concernant la prévention et l'éducation à la santé.

La Bibliothèque Universitaire du campus de La Garde est ouverte aux étudiants de l'IFPVPS aux mêmes conditions que pour les autres étudiants.

De même, l'Université de Nice-Sophia Antipolis met à disposition des étudiants une plate-forme numérique.

V. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU DISPOSITIF

A. <u>LE SUIVI DU DISPOSITIF</u>

Outre les modalités de régulation évoquées au chapitre « MODALITES DE COLLABORATION ET DE REGULATION » l'IFPVPS met en œuvre un certain nombre de moyens de veille sur l'ingénierie pédagogique au travers :

- Des échanges inter-instituts au sein du CEDIFP;
- De la participation aux journées professionnelles organisées par les associations professionnelles ;
- Des échanges avec l'autre IFP de PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR (ISRP) ;
- Des échanges avec les établissements de soins et les professionnels de terrain ;
- De la participation à différents groupes de travail ;
- Des lectures professionnelles et de la veille réglementaire.

B. <u>L'EVALUATION DU DISPOSITIF PEDAGOGIQUE PAR LES ETUDIANTS</u>

Afin d'évaluer la satisfaction de nos étudiants, à chaque fin d'année sont soumises à leur évaluation.

Les items proposés sont :

- L'organisation générale de l'unité d'enseignement (cours, travaux dirigés, ateliers...) au regard des objectifs d'acquisition des connaissances ;
- Les supports de cours (diaporamas, films, photocopies...) au regard des objectifs d'acquisition des connaissances ;
- L'intérêt pour les supports de cours ;
- Les apports de la plateforme de formation en ligne ;
- La clarté et la précision du contenu des enseignements ;
- La motivation à s'investir dans l'unité d'enseignement;
- Le sentiment d'avoir progressé et acquis des connaissances ;
- Le niveau global de satisfaction.

Le bilan de cette évaluation permet d'envisager les réajustements nécessaires afin d'optimiser le dispositif et satisfaire au mieux les besoins exprimés par les étudiants.

C. <u>L'EVALUATION DES CONDITIONS DE VIE ET D'ETUDES</u>

Les conditions de vie et d'études à l'institut sont déterminantes pour le bon déroulement de la formation, c'est pourquoi nous invitons au moins une fois par an les 4 délégués de chaque promotion à s'exprimer sur ce sujet dans le cadre de la section de la vie étudiante.

Cette section est réunie soit par le Directeur, du Vice-Président (étudiant). C'est un organe consultatif qui permet d'évaluer la qualité de vie à l'institut, les conditions d'hébergement ainsi que l'adéquation des ressources matérielles et architecturales au regard des objectifs d'apprentissage, des projets extra scolaires, de l'organisation des échanges internationaux.

D. L'EVALUATION DES INTERVENANTS

Elle vise à s'assurer de la qualité des prestations dispensées aux étudiants au regard des objectifs d'apprentissage.

1. OBJECTIFS

- S'assurer de la dispensation effective des enseignements prescrits par le référentiel de formation.
- Pour les responsables de modules, mettre en œuvre et coordonner les enseignements dans les conditions pédagogiques les plus favorables.
- Enrichir l'évaluation globale du dispositif de formation.

2. <u>LES ITEMS EVALUÉS</u>

- Les contenus du cours au regard du cahier des charges.
- L'utilisation d'exemples et/ou de cas cliniques et/ou d'exercices d'application au cours des enseignements.
- Le degré d'interactivité auprès du groupe d'étudiants.
- La référence aux sources des savoirs exposés : définitions, théories, concepts, notions, réglementation...
- La proposition de bibliographie.
- La qualité des moyens et des conditions matérielles mis à disposition de l'intervenant.
- Le respect du cahier des charges : date, horaires, durée, contenus et objectifs des contenus de l'intervention.

E. L'EMPLOYABILITE

Afin d'évaluer le taux d'insertion professionnelle, un questionnaire d'employabilité est adressé aux étudiants diplômés.

Les items abordés sont :

L'occupation effective ou pas d'un emploi correspondant au diplôme d'Etat de psychomotricien :

- ~ Si non pour quelles raisons :
 - → Poursuite d'études
 - → Demandeur d'emploi
 - → Ne recherche pas d'emploi
- ~ Si oui:
 - → Dans quel secteur
 - → Quel type de contrat
 - → Dans quel domaine



ANNEXE 1 ALTERNANCE IFPVPS FILIERE PSYCHOMOTRICITE 2024/25

						INSTITU	UT DE FORMATI	ON EN PSYCHO	OMOTRICITE	- ALTERNANC	E ANNEE SCO	DLAIRE 2024-20	025						
											EUMOLOS/33		LUNDI 11/11	1					
	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
SEPT. 2024	21/8	28/8	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10			11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/1
1			20		3		1				V								V
2			- 3		×		1997	60 h	7	V	The state of the s	2005	N 2	2020	8-88-51	10.00	- Charles	190010	V.
3						14 h	14 h	14 h	14 h	-V	14 h	14 h	7h	14 h	14 h	14 h	14 h	14 h	V
																	LLINDI 23/DE	HELLION 01/05 FERRIS	arups (m/ms are
	1	2	3	4	5	6	9	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
ANV 2025	30/12	6/1	13/1	20/1	27/1	3/2	10/2	17/2	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	21/4	28/4	5,
1	V	40	h				V	P1 C1	4.1000		P1 Affichage	Jan Village	4	0 h	V				13
2	V		10-		90	h		٧	P2 C1		- "	P2 Affichage	<u> </u>	15 P2		V-			3
3	v	14 h	14 h	14 h	14 h	14 h	14 h P3 C1	v	14 h	14 h P3 Affichage	14 h	14 h P3 Session 2	14 h	Affichage Session 2	14 h	v	7 h	14 h	14 h
			EUDI 25/05 FEBRE +		CLINOI ON/DE FERRE														
100.000	20	21	22	1000	1000				28						34				
1 AND 2025	12/5	19/5	26/5	2/6 P1 C2	9/6	16/6	P1 Affichage	30/6	7/7 V	14/7 V	21/7 V	28/7 V	4/8 V	11/8 V	18/8 V	25/8 V	1/9	8/9	15
2			501		P2 C2		P2 Affichage	v	v	v	Ť	v	v	v	v	v			
3	14 h	8h	Mis	e en situation p	rofessionnelle D.	E													
					Soutenance M	lémoire D.E	JURY DREETS												
								CALENDRIER E		DE - DATES DE	RENTREE SCO	DLAIRE							
		PARTIEL S	ESSION 1		AFFIC	HAGE SESSI	ON 1		PARTIEL	SESSION 2			AFFICHAG	E SESSION 2				ITE LECTURE SI	
PICI	SEMAINE 8 SEMAINE 23					SEMAINE 11 SEMAINE 26										SUJET AVAN		RESTITUTION	
P1 C2 P2 C1	SEMAINE 9					SEMAINE 12			SEMA	UNE 27			SEM	AINE 28		P1 P1	21/01/2025 07/05/2025	P1	05/02/202 27/05/202
P2 C2	SEMAINE 24					SEMAINE 26	- 8									P2	24/01/2025	P2	07/02/202
P3 C1	SEMAINE 7					SEMAINE 10	1,0		SEMA	INE 12			SEMA	AINE 14		P2	19/05/2025	P2	03/06/202
																P1 Session 2	24/06/2025	P1 Session 2	30/06/202
																P2 Session 2	24/06/2025	P2 Session 2	30/06/202
																P3 C1	20/01/2025	P3 C1	05/02/202
																P3 Session 2	03/03/2025	P3 Session 2	13/03/202
P3 / D.E	VALIDATION STA REMISE MÉMOIR MISE EN SITUATI SOUTENANCE MI	ON PROFESSION	s à 10 h NNELLE: du 26 ma	ai au 20 juin 202	5		- 55												

Checklin Mana	P1	16/09/2024	
RENTREES	P2/P3	02/09/2024	
SORTHS	P1/P2/P3	27/06/2025	

,



ANNEXES 2 -3 et 4 CALENDRIER DES EVALUATIONS FILIERE PSYCHOMOTRICITE 2024/25

ANNEXE 2 : Evaluations de 1ère année

ANNEXE 3 : Evaluations de 2ème année

ANNEXE 4 : Evaluations de 3^{ème} année



ANNEXE 2



CALENDRIER DES EVALUATIONS 1ère ANNEE PROMOTION 2024/2027

FROMUTION 2024/2021								
MODUL	ES THEORIQUES ET PRATIQUES	C1	C2	C3	NOTE MINIMUM PAR MODULE	COEFF.		
1.01 A	Santé Publique		30 %					
	u période d'évaluation du module		18/02/25 10:30- 12:00 (12:30 pour 1/3 temps)					
1.01 B	Notions élémentaires de : Pathologie Médicale Chirurgicale Pharmacologie			40 %	8	2		
Date o	u période d'évaluation du module			03/06/25 08:30 - 10:00 (08:00 pour 1/3 temps)				
1.01 C	Pédagogie	30 %						
Date ou pé	riode d'évaluation du module	Remise du rapport de stage : 12/05/25 à 12:00						
1.02	Anatomie	25 %	25 %	50 %	8	3		
Date o	u période d'évaluation du module	Etudes de dossiers 15/10/24 de 08:00 à 09:00 18/10/24 de 13:00 à 14:00 Exposés 19/12/24 de 08:00 à 17:00	19/02/25 08:30 - 10:00 (08:00 pour 1/3 temps)	03/06/25 10:30 - 12:00 (12:30 pour 1/3 temps)				
1.03	Physiologie	25 %	25 %	50 %	8	3		
Date o	u période d'évaluation du module	Oral individuel 20/03/25 de 08:00 à 12:00 21/03/25 de 08:00 à 16:30	18/02/25 13:30 - 15:00 (15:30 pour 1/3 temps)	04/06/25 13:30 - 15:00 (15:30 pour 1/3 temps)				
1.04	Psychologie	25 %	25 %	50 %	8	3		
Date o	u période d'évaluation du module	Oral individuel 28/04/25 de 08:00 à 12:30 29/04/25 de 08:00 à 17:30	19/02/25 10:30 -12:00 (12:30 pour 1/3 temps)	03/06/25 13:30 -15:00 (15:30 pour 1/3 temps)				
1.05	Psychiatrie		40 %	60 %	8	3		
	u période d'évaluation du module		18/02/25 08:30 -10:00 (08:00 pour 1/3 temps)	04/06/25 08:30 -10:00 (08:00 pour 1/3 temps)				
1.06	Psychomotricité	25 %	25 %	50 %	8	4		
	u période d'évaluation du module	Etudes de documents 13/11/24 de 08:30 à 09:30 <u>Vignette clinique</u> 02/04/25 de 08:30 à 10:00	19/02/25 13:30 - 15:00 (15:30 pour 1/3 temps)	04/06/25 10:30 -12:00 (12:30 pour 1/3 temps)				
1.07	Pratique en psychomotricité		100 %		8	4		
Date o	u période d'évaluation du module	Ateliers d'Exploration des structures corporelles et d'Expression primitive: Oral en groupe: 08/01/25 de 13:00-17:00;15/01/25 de 8:00-12:00 / 13:00-15:00; 22/01/25 de 08:00-12:00 et 24/01/25 de 13:00-17:00 Initiation à la pratique de l'examen psychomoteur: 18 et 20/06/25 de 08:00-12:00 et de 13:00-17:30						

EPREUVES DE RATTRAPAGES / SESSION 2 : Semaine 27

AFFICHAGE DES RESULTATS DES EVALUATIONS THEORIQUES ET PRATIQUES

SESSION 1 → Semaine 11 SESSION 1 → Semaine 26 SESSION 2 → Semaine 28



ANNEXE 3

	CALENDRIER DES EVALUATIONS DE 2ième ANNEE							
	PROMOTION 2023/2026 NOTE COEFF							
MODU	LES THEORIQUES				MINIMUM PAR MODULE	COEFF		
2.01	Anatomie fonctionnelle Physiologie	25%	25%	50%	8	3		
Date ou po	ériode d'évaluation du module	Oral individuel 16/01/25 de 08:00 à 12:00 et 17/01/25 de 08:30 à 17:30	27/02/25 11:00 – 12:30 (13:00 pour 1/3 temps)	10/06/25 11:00 – 12:30 (13:00 pour 1/3 temps)				
2.02	Pédiatrie		100%		8	2		
Date ou po	ériode d'évaluation du module		27/02/25 09:00 - 10:30 (8:30 pour 1/3 temps)					
2.03	Psychologie	25%	25%	50%	8	3		
Date ou po	ériode d'évaluation du module	Oraux en groupe 10/12/24 de 09:15 à 12:15 et 17/12/24 de 09:15 à 12:15 et de 13:15 à 16:15	28/02/25 11:00 – 12:30 (13:00 pour 1/3 temps)	11/06/25 11:00 – 12:30 (13:00 pour 1/3 temps)				
2.04	Psychiatrie	10110		100%	8	2		
Date ou pe	ériode d'évaluation du module			10/06/25 09:00 - 10:30 (08:30 pour 1/3 temps)				
2.05	Psychomotricité	40%	20%	40%	8	4		
Date ou po	ériode d'évaluation du module	Vignette clinique 14/01/25 10:00 – 12:00 (09:30 pour 1/3 temps)	28/02/25 09:00 – 10:30 (08:30 pour 1/3 temps)	11/06/25 09:00 – 10:30 (08:30 pour 1/3 temps)				
MODU	LE THEORICO-CLINIQU	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *						
2.06	Théorico-clinique		100%		8	2		
Date ou pe	ériode d'évaluation du module	Remise écrit Etude Soutenance orale F	Etude de cas : du 0					
	LE PRATIQUE EN PSYCH	<u>IOMOTRICI</u>						
2.07	Pratique en psychomotricité	N. / I * * * * * * * * * * * * * * * * * *	100%	3 0% 45	8	4		
Date ou pe	ériode d'évaluation du module	Mise en situation e Pratique d'un test						
	EPREUVES DE RATTRAPAGES / SESSION 2 (TOUS LES MODULES) Semaine 27							
AF	AFFICHAGE DES RESULTATS DES EVALUATION THEORIQUES, THEORICO-CLINIQUES ET PRATIQUES SESSION 1 → Semaine 12 SESSION 1 → Semaine 26 SESSION 2 → Semaine 28							



ANNEXE 4

CALENDRIER DES EVALUATIONS DE 3ième ANNEE								
	PRO	MOTION 2022/202	5					
MODUI	LE THEORIQUE			NOTE MINIMUM PAR MODULE	COEFF			
3.01	Anatomie fonctionnelle	50%	50%		1			
Date ou pé	riode d'évaluation du module	Exposés en Groupes 08/11/24 08:30 -12:00 / 13:00 -16 :30	14/02/25 08: 30 à 10:00 (08:00 pour 1/3 temps)					
3.02	Législation	100%)		1			
Date ou pé	riode d'évaluation du module	13/02/2 08:30 à 1 (08:00 pour 1/	0:00					
3.03	Psychiatrie	100%			2			
Date ou pé	riode d'évaluation du module	14/02/2 10:30 à 1 (12:30 pour 1/	2:00	8				
3.04	Psychologie	100%			2			
Date ou pé	riode d'évaluation du module	14/02/2 14:00 à 1 (16:00 pour 1/						
3.05	Psychomotricité	50%		3				
Date ou pé	riode d'évaluation du module	Vignette clinique 29/11/24 09:00 à 11:00 (11:30 pour 1/3 temps)	13/02/25 10:30 à 12:00 (12:30 pour 1/3 temps)					
MODUI	LE THEORICO-CLINIQUE							
3.06	Théorico-clinique	100%			4			
Date ou pé	riode d'évaluation du module	Compte – Rendu d'examen p film : 18/10/24 de 8 :00 à 12 : temps) Oral d'études de cas : du 15	8					
MODUI	LE PRATIQUE EN PSYCHO	MOTRICITE						
3.07	Pratique en psychomotricité	100%			4			
Date ou pé	riode d'évaluation du module	Epreuve d'examen psychom 41 à 50. Rendu au plus tard MSP Préparatoires : du 08/0 Attestation de la pratique de relaxation Jacobson : du 08/	8					
	EPREUVES D	E RATTRAPAGES / SI						

EPREUVES DE RATTRAPAGES / SESSION 2

Semaine 12

AFFICHAGE DES RESULTATS DES EVALUATION THEORIQUES, THEORICO-CLINIQUES ET PRATIQUES

Session 1 → Semaine 10 Session 2 → Semaine 14

EPREUVES DU DIPLÔME D'ETAT

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Semaines 22/23/24/25 [du 26/05/25 au 20/06/25]

MEMOIRE

La fiche d'agrément de Maitre de Mémoire est à rendre à l'IFP au plus tard le 31/01/25

Rendu de l'écrit le 16/05/25 à 10:00

Soutenances orales du 10 au 20/06/25

VALIDATION DU STAGE: le 09/04/25



ANNEXE 5 LISTE DES STAGES FILIÈRE PSYCHOMOTRICITÉ

ETABLISSEMENT	SERVICE	VILLE DU SERVICE
CRECHE LA PETITE PRINCESSE	CRECHE	LA CRAU
CENTRE D'ACTION ET DE LIBERATION DES MALADES ETHYLIQUES	CENTRE DE CURE	CABRIS
MAIRIE DE SOLLIES PONT	MULTI ACCUEIL LES PETITS PAS TA PONTS	SOLLIES PONT
MULTI ACCUEIL LES LUCIOLES	MULTI-ACCUEIL	ST MANDRIER SUR MER
ECOLE PRIVEE BON ACCUEIL	MATERNELLE	TOULON
ECOLE PRIVEE NOTRE DAME	MATERNELLE	TOULON CEDEX
ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH	MATERNELLE	HYERES
ECOLE PRIVEE SAINT THOMAS DE VILLENEUVE	MATERNELLE	HYERES
ECOLE PRIVEE SAINTE PHILOMENE	MATERNELLE	TOULON
ECOLE PRIVEE SAINTE GENEVIEVE	MATERNELLE	OLLIOULES
ECOLE PRIVEE SAINTE BERNADETTE	MATERNELLE	LE PRADET
E.M.P.U. PIERREFEU	MATERNELLE	PIERREFEU DU VAR
ECOLE MATERNELLE ANTOINE SAINT EXUPERY	MATERNELLE	HYERES
E.M.P.U. OSWALD	MATERNELLE	LA LONDE LES MAURES
E.M.P.U. CITE DE L'EPARGNE	MATERNELLE	TOULON
E.M.P.U. LA FLORANE	MATERNELLE	TOULON
E.M.P.U. LA SERINETTE	MATERNELLE	TOULON
SESSAD DU GEIST	SESSAD	BAGNOLET
SESSAD DU GEIST	SESSAD	BAGNOLET
HOPITAL DE VALOGNES	MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION	VALOGNES
HOPITAL DE VALOGNES	MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION	VALOGNES
CENTRE HOSPITALIER DE MONTAUBAN	C M P PEDOPSY	MONTAUBAN
C.M.P.P. INGRES ASEI	C.M.P.P.	VERDUN SUR GARONNE
C.M.P.P. INGRES ASEI	CMPP	MONTAUBAN
CENTRE LESTRADE CIVAL	REEDUCATION	RAMONVILLE ST AGNE
C.M.E.E FONTCAUDE	PEDOPSY	MONTPELLIER
ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS	I M P LA MAISON DE L'ENFANT	BAPEAUME LES ROUEN
ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS	S.E.S.S.A.D. LES PAPILLONS BLANCS	LE PETIT QUEVILLY
ASSOCIATION LIONS ALZHEIMER	LE PATIO	LES PAVILLONS SOUS BOIS
I.M.E. LES PLATANES	PEDOPSY	NIMES
MAISON DE FAMILLE BOURGOGNE	ALZHEIMER	ETANG SUR ARROUX
CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE (SEVREY)	C.A.T.T.P. "TIRESIAS"	LE CREUSOT
M.A.S. LES QUATRE SAISONS	AUTISME POLYHANDICAP	TONNEINS
I.M.E. EDOUARD SEGUIN	IME	LYON 3EME ARRONDISSEMENT
I.M.E. LE BOUQUET	IME	LYON 9EME ARRONDISSEMENT

CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE	PAVILLON PIERA AULAGNIER	PARIS CEDEX 14
CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE	PSYCHIATRIE ADULTE	PARIS CEDEX 14
F.A.M "VILLAGE SAINT EXUPERY"	F.A.M	ST CHAMOND
C.H.U. ST ETIENNE	HOPITAL BELLEVUE CMP/CATTP	SAINT ETIENNE CEDEX 2
C.H.U. ST ETIENNE	HOPITAL BELLEVUE MPR PEDIATRIE	SAINT ETIENNE CEDEX 2
C.H.U. ST ETIENNE	HOPITAL BELLEVUE PAVILLON 20	ST ETIENNE
C.H.U. ST ETIENNE	HOPITAL BELLEVUE PAVILLON 52 UNITE T.C.A	SAINT ETIENNE CEDEX 2
C.H.U. ST ETIENNE	HOPITAL NORD CATTP AUTISME	ST ETIENNE
EHPAD LES TROIS VALLEES	EHPAD	COULAINES
CENTRE DE SOINS DE REEDUCATION ET D'EDUCATION	M.A.S. /PSYCHOMOTRICITE	LAMALOU LES BAINS
C.M.P.R.E. BOIS LARRIS	REEDUCATION	LAMORLAYE
CENTRE HOSPITALIER ANDRE BRETON	PEDOPSYCHIATRIE	ST DIZIER
ECOLE PRIVEE SAINTE THERESE	MATERNELLE	LA SEYNE SUR MER
ECOLE PRIVEE NOTRE DAME DES MISSIONS	MATERNELLE	TOULON
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	PSYCHOMOTRICITE	PARIS 15EME ARRONDISSEMENT
I.M.E. LES ECUREUILS ET LES 2 PLATANES	LES 2 PLATANES	MARSEILLE 5EME ARRONDISSE
FONDATION RICHARD	C.E.M	LYON CEDEX 08
FONDATION RICHARD	S.E.S.S.A.D.	LYON CEDEX 08
I.M.E. DU HAUT VAR	I.M.E.	SALERNES
SAFEP - SAAAS CHARLES LOUPOT	S.A.A.A.S LE MUY	LE MUY
SAFEP - SAAAS CHARLES LOUPOT	SAAAS LA VALETTE PSYCHOMOTRICITE	LA VALETTE DU VAR
SAFEP - SAAAS CHARLES LOUPOT	SSEFS-SAFEP JEAN PHILIPPE RAMEAU	LA VALETTE
FONDATION BARIQUAND-ALPHAND	I.M.E	MENTON
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	M. THOMAS YANNICK	CANNES LA BOCCA
CENTRE HOSPITALIER BUECH DURANCE	"LES ISLES" PEDOPSYCHIATRIE	LARAGNE MONTEGLIN
CENTRE HOSPITALIER BUECH DURANCE	CORTO MALTESE	GAP
CENTRE HOSPITALIER BUECH DURANCE	LES GENTIANES PSY ADULTE	LARAGNE MONTEGLIN
CENTRE HOSPITALIER BUECH DURANCE	M.A.S "SOLEIL AME"	LARAGNE MONTEGLIN
CENTRE HOSPITALIER BUECH DURANCE	PSYCHIATRIE GENERALE ADULTE CMP	LARAGNE MONTEGLIN
CE.P.E.S	E.E.A.P	ROUSSET
ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE PUYLOUBIER	MULTI ACCUEIL LA POMME DE PIN	PUYLOUBIER
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME LE HELLEY VIRGINIE	CAGNES SUR MER
C.H.R.U DE MONTPELLIER	CENTRE ANTONIN BALMES - U.C.C	MONTPELLIER CEDEX 5
C.H.R.U DE MONTPELLIER	LA COLOMBIERE - CENTRE DE JOUR J.P. CARTEREAU	MEZE
C.H.R.U DE MONTPELLIER	LA COLOMBIERE- CMP LE GRAND CHEMIN DE MONTPELLIER	MONTPELLIER CEDEX 5
C.H.R.U DE MONTPELLIER	SAINT ELOI - CAMSP DE LUNEL	LUNEL
C.H.R.U DE MONTPELLIER	SAINT ELOI - M.P.E.A	MONTPELLIER CEDEX 5
C.H.R.U DE MONTPELLIER	SMPEA PEYRE PLANTADE	MONTPELLIER CEDEX 5
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME CHIPOT ANNE	BANDOL
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	M. GARRONE JACKY	NICE
A.M.A.P.E.I	CAPS2- LA TURBIE	MONACO

SESSAD JIME LES NOISETIERS SESSAD JIME LES NOISETIERS SESSAD MOUANS SARTOUX SESSAD JIME LES NOISETIERS SESSAD MOUANS SARTOUX DE PRODATION SELTZER CHANTOURS BRIANCON CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ / LES AMANDIERS 2 AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ / LES AMANDIERS 2 AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ / LES AMANDIERS 2 AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 AVIGNON CEDEX	DE PSYCHOMOTRICITE	MEDJANI	FLASSANS SUR ISSOLE
PONDATION SELTZER CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET CENTRE GUILLAUME BROUTET - AVIGNON CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ - LA CLAREE AVIGNON CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ - LA CLAREE AVIGNON CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ / LES AMANDIERS 2 AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ / LES AMANDIERS 2 AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ / LES AMANDIERS 3 AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 PSYCHIATRIE ADULTE - PSYCHIATRIE ADULTE - PSYCHIATRIE ADULTE - PSYCHOMOTRICITE CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET U.P.B. POLE ENFANTS NORD AVIGNON CEDEX 9 CAMES DE BRIANCON-PSYCHOMOT CABINET DE PSYCHOMOTRICITE ELICASTE BRIANCON CABINET DE PSYCHOMOTRICITE ELICASTE BRIANCON CABINET DE PSYCHOMOTRICITE ELICASTE BRIANCON SAAABS MONTPELLIER C.C.A.S. MONTPELLIER ELIPAD PIERRE LARQUE MONTPELLIER INSTITUT ROSSETTI BRIANCE INSTITUT ROSSETTI BRIANCE SESSAD DE BRIANCE SESSAD DE BRIANCE INSTITUT ROSSETTI SESSAD DES PEP 06 ANTIBES SISSAD DES PEP 06	ME LES NOISETIERS	I.M.E	MOUANS SARTOUX
CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET CENTRE GUILLAUME BROUTET - AVIGNON CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ - LA CLAREE AVIGNON CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ - LA CLAREE AVIGNON CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ - LA CLAREE AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ - LA CLAREE AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ - LA CLAREE AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ - LA CLAREA CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ - LA CLAREA CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PSYCHIATRIE ADULTE - PSYCHIATRIE ADULTE - PSYCHIATRIE ADULTE - PSYCHOMOTRICITE AVIGNON CEDEX 9 CAMS.P CAMPS DE BRIANCON/PSYCHOMOT BRIANCON CABINET DE PSYCHOMOTRICITE ELICASTE BRIANCON CABINET DE PSYCHOMOTRICITE ELICASTE BRIANCON CABINET DE PSYCHOMOTRICITE ELICASTE BRIANCON MONTPELLIER BHAD PIERRE LAROQUE MONTPELLIER BRIANCON ME BAGNOLS SUR CEZE C.C.A.S. MONTPELLIER BRIANCON MONTPELLIER BRIANCON MONTPELLIER BRIANCON NICE SISSAD LA DULANCE INSTITUT ROSSETTI BEN SISSAD LA DULANCE SISSAD DOMINIQUE MILLE / PSYCHOMOTRICITE SISSAD ADDEL ENDA NICE NICE NISTITUT ROSSETTI SISSAD ADDEL ENDA NICE ANTHES SISSAD ADDEL ENDA NICE SISSAD ADDEL ENDA NICE ANTHES SISSAD ADDEL ENDA NICE ANTHES SISSAD ADDEL ENDA NICE CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S. A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S. A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON ANASON MUNICIPALE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON	ME LES NOISETIERS	S.E.S.S.A.D	MOUANS SARTOUX
CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ - LA CLAREE AVIGNON CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ - LA CLAREE AVIGNON CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ / LES AMANDIERS 2 AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ / LES AMANDIERS 2 AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ / LES AMANDIERS 2 AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PSYCHIATRIE ADULTE - PSYCHOMOTRICITE AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET U.P.B. POLE ENFANTS NORD AVIGNON CEDEX 9 CAMS. P CAMPS DE BRIANCON/PSYCHOMOT CABINET DE PSYCHOMOTRICITE ELICASTE BRIANCON CABINET DE PSYCHOMOTRICITE ELICASTE BRIANCON CABAAIS SAMPA IME LES HAMELINES IME BAGNOLS SUR CEZE CC.A.S. MONTPELLIER EIPAD PIERRE LAROQUE MONTPELLIER INSTITUT ROSSETTI BESSAD DOMINIQUE MILLE / PSYCHOMOTRICITE SESSAD DOMINIQUE MILLE / PSYCHOMOTRICITE TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON MAISON MUNICIPALE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL RIBAMBELLE COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON	ON SELTZER	CHANT'OURS	BRIANCON
CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDI - LA CLAREE AVIGNON CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDI - LA CLAREE AVIGNON CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDI / LES AMANDIERS 2 AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDI / LES AMANDIERS 2 AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDI / LES AMANDIERS 2 AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES CHOMOTRICITE AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET ULP.B. POLE ENFANTS NORD AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET ULP.B. POLE ENFANTS NORD AVIGNON CEDEX 9 CAMPS DE BRIANCON/PSYCHOMOT BRIANCON CABINET DE PSYCHOMOTRICITE ELICASTE BRIANCON SANAIS SAMPA SANAIS MONTPELLIER LIME LES HAMELINES IME BAGNOLS SUR CEZE CC.A.S. MONTPELLIER EIPAD PIERRE LAROQUE MONTPELLIER SESSAD LA DURANCE SESSAD LESCALE INSTITUT ROSSETTI IEM NICE INSTITUT ROSSETTI SESSAD DOMINIQUE MILLE / PSYCHOMOTRICITE TOULON SESSAD MADELEINE LEMAIRE SESSAD LE MUY GES.A CRECHE CASTIGNEAU TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON MAISON MUNICIPALE DE LA PETITE ENFANCE CRECHE COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MOULTI ACCUEIL RIBAMBELLE COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON	OSPITALIER DE MONTFAVET	C.M.P	CARPENTRAS
CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ/LES AMANDIERS 2 AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ/LES AMANDIERS 2 AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ/CMP CHATEAURENARD CHATEAURENARD CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PSYCHOMOTRICITE AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET U.P.B. POLE ENFANTS NORD AVIGNON CEDEX 9 CAMPS DE BRIANCON/PSYCHOMOT CAMIS.P CAMPS DE BRIANCON/PSYCHOMOT BRIANCON CABINET DE PSYCHOMOTRICITE ELICASTE BRIANCON SAAAIS MONTPELLIER LIELE SHAMELINES IME BAGNOLS SUR CEZE LIELE BRAMELINES IME BAGNOLS SUR CEZE CC.AS. MONTPELLIER SESSAD LESCALE INSTITUT ROSSETTI IBM NICE INSTITUT ROSSETTI SESSAD LESCALE INSTITUT ROSSETTI SESSAD LESCALE INSTITUT ROSSETTI SESSAD LE LEMAY. INCE INSTITUT ROSSETTI SESSAD LE MUY LG.E.S.A CRECHE CASTIGNEAU TOULON CRECHE CASTIGNEAU TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON MAISON MUNICIPALE DE LA PETITE ENFANCE CRECHE COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AVIGNON CEDEX 9 AVIGNON CEDX 9 AV	OSPITALIER DE MONTFAVET		AVIGNON
CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ/LES AMANDIERS 2 AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET HDJ/CMP CHATEAURENARD CHATEAURENARD CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PSYCHIATRIE ADULTE - PSYCHIATRIE ADULTE - PSYCHIATRIE ADULTE - PSYCHIAMITE - PSY	OSPITALIER DE MONTFAVET	HDJ - LA CLAREE	AVIGNON
CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PSYCHIATRIE ADULTE- PSYCHOMOTRICITE AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET U.P.B. POLE ENFANTS NORD AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET U.P.B. POLE ENFANTS NORD AVIGNON CEDEX 9 C.A.M.S.P C.AMPS DE BRIANCON/PSYCHOMOT BRIANCON CABINET DE PSYCHOMOTRICITE ELICASTE BRIANCON SAAAIS MONTPELLIER IME BAGÑOLS SUR CEZE C.C.A.S. MONTPELLIER IME BAGÑOLS SUR CEZE C.C.A.S. MONTPELLIER BRIANCON SESSAD L ESCALE INSTITUT ROSSETTI IEM INSTITUT ROSSETTI SESSAD DES PEP 06 ANTIBES INSTITUT ROSSETTI SESSAD MADELEINE LEMAIRE SESSAD DES PEP 06 ANTIBES INSTITUT ROSSETTI SESSAD DES PEP 06 ANTIBES INSTITUT ROSSETTI SESSAD MADELEINE LEMAIRE TOULON CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON ALG.E.S.A MULTI ACCUEIL RIBAMBELLE TOULON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION AUGULA ACCUEIL ES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON	OSPITALIER DE MONTFAVET	HDJ / LES AMANDIERS 2	AVIGNON CEDEX 9
CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PES LES AMANDIERS AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET PSYCHIATRIE ADULTE - PSYCHOMOTRICITE AVIGNON CEDEX 9 CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET U.P.B. POLE ENFANTS NORD AVIGNON CEDEX 9 C.A.M.S.P CAMPS DE BRIANCON/PSYCHOMOT BRIANCON CABINET DE PSYCHOMOTRICITE ELICASTE BRIANCON SAAAIS MONTPELLIER BRIANCON SAAAIS MONTPELLIER BRIANCON SESSAD LA DURANCE SESSAD LA DURANCE SESSAD LA DURANCE INSTITUT ROSSETTI IEM INSTITUT ROSSETTI SESSAD DOMINIQUE MILLE / PSYCHOMOTRICITE SESSAD DOMINIQUE MILLE / PSYCHOMOTRICITE SESSAD MADELEINE LEMAIRE S.E.S.S.A.D LE MUY G.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON MAISON MUNICIPALE DE LA PETITE ENFANCE COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION AVIGNON CEDEX 9 BRIANCON BRIANCO	OSPITALIER DE MONTFAVET	HDJ / LES AMANDIERS 2	AVIGNON CEDEX 9
CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET U.P.B. POLE ENFANTS NORD AVIGNON CEDEX 9 C.A.M.S.P CAMPS DE BRIANCON/PSYCHOMOT BRIANCON CABINET DE PSYCHOMOTRICITE ELICASTE BRIANCON SAAAIS MONTPELLIER I.M.E. LES HAMELINES I.M.E. LES HAMELINES I.M.E. LES HAMELINES I.M.E. LES HAMELINES I.M.E. SESSAD I. LESCALE INSTITUT ROSSETTI I.E.M. INSTITUT ROSSETTI SESSAD DES PEP 06 ANTIBES INSTITUT ROSSETTI SESSAD DOMINIQUE MILLE / PSYCHOMOTRICITE SESSAD DOMINIQUE MILLE / PSYCHOMOTRICITE SESSAD DOMINIQUE MILLE / PSYCHOMOTRICITE LE MUY LG.E.S.A. CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON MAISON MUNICIPALE DE LA PETITE ENFANCE COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION AULTI ACCUEIL RIBAMBELLE COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION AULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION AULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON	OSPITALIER DE MONTFAVET	HDJ/CMP CHATEAURENARD	CHATEAURENARD
CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET U.P.B. POLE ENFANTS NORD AVIGNON CEDEX 9 C.A.M.S.P CAMPS DE BRIANCON/PSYCHOMOT BRIANCON BRIANCON SAAAIS MONTPELLIER BAGNOLS SUR CEZE C.C.A.S. MONTPELLIER BAGNOLS SUR CEZE C.C.A.S. MONTPELLIER EIPAD PIERRE LAROQUE MONTPELLIER SESSAD LA DURANCE INSTITUT ROSSETTI SESSAD DES PEP 06 ANTIBES INSTITUT ROSSETTI SESSAD DOMINIQUE MILLE / PSYCHOMOTRICITE SESSAD MADELENE LEMARE S.E.S.S. A.D LE MUY LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON MAISON MUNICIPALE DE LA PETITE ENFANCE COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON	OSPITALIER DE MONTFAVET	PES LES AMANDIERS	AVIGNON CEDEX 9
C.A.M.S.P CAMPS DE BRIANCON/PSYCHOMOT BRIANCON CABINET DE PSYCHOMOTRICITE ELICASTE BRIANCON SAAAIS SAMPA SAAAIS MONTPELLIER IME BAGNOLS SUR CEZE C.C.A.S. MONTPELLIER EHPAD PIERRE LAROQUE MONTPELLIER SESSAD LA DURANCE ISESSAD LA DURANCE INSTITUT ROSSETTI IEM NICE INSTITUT ROSSETTI ISESSAD DES PEP 06 ANTIBES INSTITUT ROSSETTI SESSAD DOMINIQUE MILLE / PSYCHOMOTRICITE TOULON SESSAD MADELEINE LEMAIRE S.E.S.S.A.D LE MUY IGE.S.A CRECHE CASTIGNEAU TOULON LGE.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LGE.S.A MULTI ACCUEIL RIBAMBELLE COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON	OSPITALIER DE MONTFAVET		AVIGNON CEDEX 9
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE ELICASTE SAAAIS MONTPELLIER IME BAGNOLS SUR CEZE C.C.A.S. MONTPELLIER EHPAD PIERRE LAROQUE MONTPELLIER SESSAD LA DURANCE SESSAD LESCALE INSTITUT ROSSETTI IEM NICE INSTITUT ROSSETTI SESSAD DOMINIQUE MILLE/ PSYCHOMOTRICITE SESSAD DOMINIQUE MILLE/ PSYCHOMOTRICITE SESSAD MADELEINE LEMAIRE S.E.S.S.A.D LE MUY I.G.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON I.G.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON I.G.E.S.A MULTI ACCUEIL RIBAMBELLE COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON	OSPITALIER DE MONTFAVET	U.P.B. POLE ENFANTS NORD	AVIGNON CEDEX 9
SAAAIS SAMPA SAAAIS IME IME BAGNOLS SUR CEZE C.C.A.S. MONTPELLIER EHPAD PIERRE LARQUE MONTPELLIER SESSAD LA DURANCE SESSAD L ESCALE INSTITUT ROSSETTI IEM NICE INSTITUT ROSSETTI SESSAD DES PEP 06 ANTIBES INSTITUT ROSSETTI SESSAD DOMINIQUE MILLE / PSYCHOMOTRICITE SESSAD MADELEINE LEMAIRE S.E.S.S.A.D LE MUY LG.E.S.A CRECHE CASTIGNEAU TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A MULTI ACCUEIL RIBAMBELLE CARQUEIRANNE COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON		CAMPS DE BRIANCON/PSYCHOMOT	BRIANCON
IME BAGNOLS SUR CEZE C.C.A.S. MONTPELLIER EHPAD PIERRE LAROQUE MONTPELLIER SESSAD LA DURANCE SESSAD LESCALE INSTITUT ROSSETTI IEM NICE INSTITUT ROSSETTI SESSAD DES PEP 06 ANTIBES INSTITUT ROSSETTI SESSAD DOMINIQUE MILLE / PSYCHOMOTRICITE TOULON SESSAD MADELEINE LEMAIRE S.E.S.S.A.D LE MUY LG.E.S.A CRECHE CASTIGNEAU TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A MULTI ACCUEIL RIBAMBELLE TOULON MAISON MUNICIPALE DE LA PETITE ENFANCE CRECHE CARQUEIRANNE COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION JARDON ECHELLE BRIGNOLES COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON	DE PSYCHOMOTRICITE	ELICASTE	BRIANCON
C.C.A.S. MONTPELLIER SESSAD LA DURANCE SESSAD LA DURANCE SESSAD LESCALE INSTITUT ROSSETTI IEM NICE INSTITUT ROSSETTI SESSAD DES PEP 06 ANTIBES INSTITUT ROSSETTI SESSAD DOMINIQUE MILLE / PSYCHOMOTRICITE TOULON SESSAD MADELEINE LEMAIRE S.E.S.S.A.D LE MUY LG.E.S.A CRECHE CASTIGNEAU TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A MULTI ACCUEIL RIBAMBELLE COMMUNAUTE DE LA PETITE ENFANCE CRECHE LEI MOUSSIS NEOULES COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON	AMPA	SAAAIS	MONTPELLIER
SESSAD LA DURANCE INSTITUT ROSSETTI IEM NICE INSTITUT ROSSETTI SESSAD DES PEP 06 ANTIBES INSTITUT ROSSETTI SESSAD DOMINIQUE MILLE / PSYCHOMOTRICITE TOULON SESSAD MADELEINE LEMAIRE S.E.S.A.D LE MUY I.G.E.S.A CRECHE CASTIGNEAU TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A MULTI ACCUEIL RIBAMBELLE TOULON MAISON MUNICIPALE DE LA PETITE ENFANCE CRECHE CRECHE LEI MOUSSIS NEOULES COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE	HAMELINES	IME	BAGNOLS SUR CEZE
INSTITUT ROSSETTI IEM SESSAD DES PEP 06 ANTIBES INSTITUT ROSSETTI SESSAD DOMINIQUE MILLE / PSYCHOMOTRICITE SESSAD MADELEINE LEMAIRE S.E.S.A.D LE MUY I.G.E.S.A CRECHE CASTIGNEAU TOULON I.G.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON I.G.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON I.G.E.S.A MULTI ACCUEIL RIBAMBELLE CARQUEIRANNE COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON ROCBARON ROCBARON ROCBARON ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION ROCBARON	ONTPELLIER	EHPAD PIERRE LAROQUE	MONTPELLIER
INSTITUT ROSSETTI SESSAD DES PEP 06 ANTIBES INSTITUT ROSSETTI SESSAD DOMINIQUE MILLE / PSYCHOMOTRICITE TOULON SESSAD MADELEINE LEMAIRE S.E.S.S.A.D LE MUY I.G.E.S.A CRECHE CASTIGNEAU TOULON I.G.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON I.G.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON I.G.E.S.A MULTI ACCUEIL RIBAMBELLE TOULON MAISON MUNICIPALE DE LA PETITE ENFANCE CRECHE CARQUEIRANNE COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON	A DURANCE	SESSAD	L ESCALE
INSTITUT ROSSETTI SESSAD DOMINIQUE MILLE / PSYCHOMOTRICITE S.E.S.A.D LE MUY LG.E.S.A CRECHE CASTIGNEAU TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A MULTI ACCUEIL RIBAMBELLE CARQUEIRANNE COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE	ROSSETTI	IEM	NICE
PSYCHOMOTRICITE SESSAD MADELEINE LEMAIRE S.E.S.A.D LE MUY I.G.E.S.A CRECHE CASTIGNEAU TOULON I.G.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON I.G.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON I.G.E.S.A MULTI ACCUEIL RIBAMBELLE TOULON MAISON MUNICIPALE DE LA PETITE ENFANCE CRECHE CARQUEIRANNE COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON	ROSSETTI	SESSAD DES PEP 06	ANTIBES
LG.E.S.A CRECHE CASTIGNEAU TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A MULTI ACCUEIL RIBAMBELLE TOULON MAISON MUNICIPALE DE LA PETITE ENFANCE CRECHE CARQUEIRANNE COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION JARDIN EDUCATIF LA COURTE ECHELLE BRIGNOLES COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE	ROSSETTI		TOULON
LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON LG.E.S.A MULTI ACCUEIL RIBAMBELLE TOULON MAISON MUNICIPALE DE LA PETITE ENFANCE CRECHE CARQUEIRANNE COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE	ADELEINE LEMAIRE	S.E.S.S.A.D	LE MUY
L.G.E.S.A CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN TOULON I.G.E.S.A MULTI ACCUEIL RIBAMBELLE TOULON MAISON MUNICIPALE DE LA PETITE ENFANCE CRECHE CRECHE CRECHE LEI MOUSSIS COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE		CRECHE CASTIGNEAU	TOULON
I.G.E.S.A MULTI ACCUEIL RIBAMBELLE TOULON MAISON MUNICIPALE DE LA PETITE ENFANCE CRECHE CARQUEIRANNE COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION CRECHE LEI MOUSSIS NEOULES COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE JARDIN EDUCATIF LA COURTE ECHELLE BRIGNOLES COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE		CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN	TOULON
MAISON MUNICIPALE DE LA PETITE ENFANCE COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE		CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN	TOULON
COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE		MULTI ACCUEIL RIBAMBELLE	TOULON
COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION CRECHE LEI MOUSSIS NEOULES JARDIN EDUCATIF LA COURTE ECHELLE BRIGNOLES COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE	IUNICIPALE DE LA PETITE ENFANCE	FANCE CRECHE	CARQUEIRANNE
AGGLOMERATION JARDIN EDUCATIF LA COURTE ECHELLE BRIGNOLES COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE		CRECHE LEI MOUSSIS	NEOULES
AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS ROCBARON COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE		JARDIN EDUCATIF LA COURTE ECHELLI	E BRIGNOLES
COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE		MULTI ACCUEIL LES PETITS POUCETS	ROCBARON
AGGLOMERATION MULTI ACCUEIL LES PITCHOUNETS GAREOULT		MULTI ACCUEIL LES PITCHOUNETS	GAREOULT
MAIRIE DE LA SEYNE SUR MER CRECHE ELSA TRIOLET LA SEYNE SUR MER	E LA SEYNE SUR MER	CRECHE ELSA TRIOLET	LA SEYNE SUR MER
MAIRIE DE LA SEYNE SUR MER CRECHE IRENE JOLIOT CURIE LA SEYNE SUR MER	E LA SEYNE SUR MER	CRECHE IRENE JOLIOT CURIE	LA SEYNE SUR MER
MAIRIE DE LA SEYNE SUR MER CRECHE JOSETTE VINCENT LA SEYNE SUR MER	E LA SEYNE SUR MER	CRECHE JOSETTE VINCENT	LA SEYNE SUR MER
MAIRIE DE LA SEYNE SUR MER MULTI ACCUEIL LE PETIT MONDE LA SEYNE SUR MER	E LA SEYNE SUR MER	MULTI ACCUEIL LE PETIT MONDE	LA SEYNE SUR MER
MULTI ACCUEIL L'ESCALE ENFANTINE CRECHE LA CRAU	CUEIL L'ESCALE ENFANTINE	CRECHE	LA CRAU
C.H.U DE NANTES HOPITAL ST JACQUES - M.P.R NANTES	NANTES	HOPITAL ST JACQUES - M.P.R	NANTES

C.H.U DE NANTES	LA SEILLERAYE - EHPAD	CARQUEFOU
C.H.U DE NANTES	S.M.P.R	NANTES
MAISON SAINT JEAN VILLA HELIOS	ACCUEIL DE JOUR	NICE
CENTRE JEAN ITARD	LA MAISON DE LILY	LA GLACERIE
KORIAN LA LOUBIERE	EHPAD PSYCHOMOT	MARSEILLE 13EME ARRONDISS
I.E.M LA GENTILHOMMIERE	ENFANTS	MARNES LA COQUETTE
C.H.R.U TOURS	CAMSP CLOCHEVILLE	TOURS CEDEX 05
C.H.R.U TOURS	CHU BRETONNEAU CENTRE DE PEDOPSYCHIATRIE	TOURS CEDEX 05
CENTRE DE GERONTOLOGIE ST THOMAS DE VILLENEUVE	SSR GERIATRIE	AIX EN PROVENCE
CH CHARLES PERRENS	UNITE DE SOINS U.S.I.G	BORDEAUX
C.H. MARTIGUES	CENTRE DE GERONTOLOGIE	MARTIGUES
C.H. PIERRE BEREGOVOY	C.M.P.E.A	NEVERS
S.A.I.D.V.	SESSAD	AGNETZ
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME ANTONIETTI FLORENCE	MONTMAIN
C.M.C.R. DES MASSUES	M.P.R	LYON CEDEX 05
EHPAD / MDR ST CHARLES / LA PIERRE ANGULAIRE	SSR GERIATRIE	LYON 1ER ARRONDISSEMENT
U.P.P.S.I	IME / SESSAD	PORTO VECCHIO
M.A.S. GUY DE MOUSTIER	MAS	VILLERSEXEL
C.H. ST AMAND LES EAUX	PLATEAU TECHNIQUE	ST AMAND LES EAUX
C.H. ST AMAND LES EAUX	SSR GERIATRIE	ST AMAND LES EAUX
HOPITAL SIMONE VEIL	PAVILLON WALLON	Eaubonne
I.M.E. LES HIRONDELLES	IME / SESSAD	BIOT
EEAP LES EDELWEISS	PSYCHOMOTRICITE	MOUGINS
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME LOCKHART ISABELLE	CASTELNAU LE LEZ
HOPITAL NECKER / APHP	PEDOPSYCHIATRIE	PARIS CEDEX 15
CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER	U.H.S.A	BRON
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	LERICHE VERONIQUE	ST ETIENNE
M.E.C.S LES AIRELLES	PSYCHOMOTRICITE	GRASSE
RESIDENCE DES SAPINS	EHPAD	ROUEN
ASSOCIATION SAINT JOSEPH	EHPAD	ROUEN
HOPITAL DE LA CROIX ROUSSE	C.S.A.P.A	LYON
SESSAD GEIST 83	SESSAD	TOULON
I.E.M AIDE AUX ENFANTS PARALYSES	I.E.M	PARIS 11EME ARRONDISSEMENT
INSTITUT "L'ENFANT SOLEIL"	I.M.E	SOLESMES
CENTRE HOSPITALIER DU PAYS DU GIER	HOPITAL MARREL - SSR	RIVE DE GIER
CENTRE HOSPITALIER DU PAYS DU GIER	MDR LES CHARMILLES	ST CHAMOND
E.M.P "VOISINLIEU"	I.M.E	BEAUVAIS
CENTRE HOSPITALIER COMPIEGNE	C.A.M.S.P	COMPIEGNE
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	DAMOTTE EMILIE	ANTIBES
FONDATION GSF	ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER	BIOT
FONDATION GSF	ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER	BIOT
F.A.M DE GUEUGNON	FAM	GUEUGNON
HOPITAL BROCA	REEDUCATION	PARIS 13EME ARRONDISSEMENT
EHPAD SAINT JACQUES	EHPAD	VERDUN SUR GARONNE
M.A.S. ARRED	MAS	BOIS GUILLAUME
C.M.P.P.	CMPP	LA VALETTE DU VAR
I.E.M APF HANDAS	IEM LES PAPILLONS	VILLEURBANNE

CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL	SSR - U.C.C.	LA ROCHE SUR YON CEDEX 9
HOPITAL GERIATRIQUE LES MAGNOLIAS	REEDUCATION	BALLAINVILLIERS
E.S.A.T STEPHANOIS	ESAT	ST ETIENNE
E.S.A.T BEL AIR	ESAT	ST ETIENNE
INSTITUT CAMILLE MIRET	CENTRE GENYER - IME	CAHORS
C.A.M.S.P DE L'APF	CAMSP	ST MARTIN D HERES
CENTRE HOSPITALIER D'ORSAY	PSYCHIATRIE SECTEUR MASSY EXTRA	PALAISEAU
CENTRE HOSPITALIER D'ORSAY	PSYCHIATRIE SECTEUR MASSY INTRA	ORSAY
CENTRE SAINT THYS	I.E.M	MARSEILLE 10EME ARRONDISS
LA MAISON D'ACCUEIL DU PARC	SESIPS	BESANCON
CENTRE DE LONG SEJOUR BELLEVAUX	REEDUCATION	BESANCON
I.M.E. ROCHEBELLE	IME	ALES
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME DESLIERS-SCOLAN	CARNOUX EN PROVENCE
A.H.F.C. C.H.S ST REMY ET NORD FRANCHE COMTE	C.M.P/H.J	GRAY
SESSAD LA MAURESQUE	SESSAD	LE BOULOU
C.C.A.S GRASSE	SSIAD / ESA	GRASSE
		LYON 7EME
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	M. LIEGE ETIENNE	ARRONDISSEMENT
CENTRE HOSPITALIER DAUMEZON	C.M.P I01	ORLEANS
SAMSAH DE LA MUTUALITE FRANCAISE	SAMSAH	QUETIGNY
C.M.E DE LA CROIX ROUGE	CME	MESSIGNY ET VANTOUX
ENSEMBLE THERAPEUTIQUE BELLESAGNE	ITEP-SESSAD	MENDE
MGEN C.N.M.E.A.R	IME	ST THOMAS EN ROYANS
CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH	C.T.J LES BLES	COLMAR
CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH	CENTRE PSYCHOTHERAPEUTIQUE DE JOUR	PFASTATT
CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH	PAVILLON 12	ROUFFACH
C.A.M.S.P LE MOULIN VERT	CAMSP	ROUEN
CLINIQUE DE L'OSERAIE	SSR	OSNY
CENTRE DE REEDUCATION ET DE READAPTATION	CRF	BESANCON
CENTRE DE REEDUCATION ET DE READAPTATION HOPITAL AVICENNE / APHP	CRF C.S.A.P.A	
		BESANCON
HOPITAL AVICENNE / APHP	C.S.A.P.A	BESANCON BOBIGNY
HOPITAL AVICENNE / APHP C.H.S DE LA SAVOIE	C.S.A.P.A CMP / CATTP ENFANT	BESANCON BOBIGNY YENNE
HOPITAL AVICENNE / APHP C.H.S DE LA SAVOIE C.H.S DE LA SAVOIE	C.S.A.P.A CMP / CATTP ENFANT CMP ENFANT MONTMELIAN	BESANCON BOBIGNY YENNE MONTMELIAN
HOPITAL AVICENNE / APHP C.H.S DE LA SAVOIE C.H.S DE LA SAVOIE RESIDENCE DES DUCS DE MONTMORENCY	C.S.A.P.A CMP / CATTP ENFANT CMP ENFANT MONTMELIAN EHPAD	BESANCON BOBIGNY YENNE MONTMELIAN CARCASSONNE
HOPITAL AVICENNE / APHP C.H.S DE LA SAVOIE C.H.S DE LA SAVOIE RESIDENCE DES DUCS DE MONTMORENCY MAISON DE SANTE DE NOGENT SUR MARNE	C.S.A.P.A CMP / CATTP ENFANT CMP ENFANT MONTMELIAN EHPAD PSYCHIATRIE ADULTE	BESANCON BOBIGNY YENNE MONTMELIAN CARCASSONNE NOGENT SUR MARNE
HOPITAL AVICENNE / APHP C.H.S DE LA SAVOIE C.H.S DE LA SAVOIE RESIDENCE DES DUCS DE MONTMORENCY MAISON DE SANTE DE NOGENT SUR MARNE C.H.U. RENNES SITE POINTCHAILLOU	C.S.A.P.A CMP / CATTP ENFANT CMP ENFANT MONTMELIAN EHPAD PSYCHIATRIE ADULTE CAMSP HOSPITALIER	BESANCON BOBIGNY YENNE MONTMELIAN CARCASSONNE NOGENT SUR MARNE RENNES CEDEX 9
HOPITAL AVICENNE / APHP C.H.S DE LA SAVOIE C.H.S DE LA SAVOIE RESIDENCE DES DUCS DE MONTMORENCY MAISON DE SANTE DE NOGENT SUR MARNE C.H.U. RENNES SITE POINTCHAILLOU C.H.U. RENNES SITE POINTCHAILLOU C.H.U. RENNES SITE POINTCHAILLOU	C.S.A.P.A CMP / CATTP ENFANT CMP ENFANT MONTMELIAN EHPAD PSYCHIATRIE ADULTE CAMSP HOSPITALIER MEDECINE PHYSIQUE ET REEDUCATION SMPRE	BESANCON BOBIGNY YENNE MONTMELIAN CARCASSONNE NOGENT SUR MARNE RENNES CEDEX 9 RENNES CEDEX 9 RENNES
HOPITAL AVICENNE / APHP C.H.S DE LA SAVOIE C.H.S DE LA SAVOIE RESIDENCE DES DUCS DE MONTMORENCY MAISON DE SANTE DE NOGENT SUR MARNE C.H.U. RENNES SITE POINTCHAILLOU C.H.U. RENNES SITE POINTCHAILLOU C.H.U. RENNES SITE POINTCHAILLOU LE PARC DU DONJON	C.S.A.P.A CMP / CATTP ENFANT CMP ENFANT MONTMELIAN EHPAD PSYCHIATRIE ADULTE CAMSP HOSPITALIER MEDECINE PHYSIQUE ET REEDUCATION SMPRE EHPAD	BESANCON BOBIGNY YENNE MONTMELIAN CARCASSONNE NOGENT SUR MARNE RENNES CEDEX 9 RENNES CEDEX 9 RENNES HOUILLES
HOPITAL AVICENNE / APHP C.H.S DE LA SAVOIE C.H.S DE LA SAVOIE RESIDENCE DES DUCS DE MONTMORENCY MAISON DE SANTE DE NOGENT SUR MARNE C.H.U. RENNES SITE POINTCHAILLOU	C.S.A.P.A CMP / CATTP ENFANT CMP ENFANT MONTMELIAN EHPAD PSYCHIATRIE ADULTE CAMSP HOSPITALIER MEDECINE PHYSIQUE ET REEDUCATION SMPRE EHPAD MME BONNET-JUMEAUX	BESANCON BOBIGNY YENNE MONTMELIAN CARCASSONNE NOGENT SUR MARNE RENNES CEDEX 9 RENNES CEDEX 9 RENNES HOUILLES TOURS
HOPITAL AVICENNE / APHP C.H.S DE LA SAVOIE C.H.S DE LA SAVOIE RESIDENCE DES DUCS DE MONTMORENCY MAISON DE SANTE DE NOGENT SUR MARNE C.H.U. RENNES SITE POINTCHAILLOU C.H.U. RENNES SITE POINTCHAILLOU C.H.U. RENNES SITE POINTCHAILLOU C.H.U. RENNES SITE POINTCHAILLOU LE PARC DU DONJON CABINET DE PSYCHOMOTRICITE HOPITAL DOCTEUR CHASTAINGT	C.S.A.P.A CMP / CATTP ENFANT CMP ENFANT MONTMELIAN EHPAD PSYCHIATRIE ADULTE CAMSP HOSPITALIER MEDECINE PHYSIQUE ET REEDUCATION SMPRE EHPAD MME BONNET-JUMEAUX SSR	BESANCON BOBIGNY YENNE MONTMELIAN CARCASSONNE NOGENT SUR MARNE RENNES CEDEX 9 RENNES CEDEX 9 RENNES HOUILLES TOURS LIMOGES
HOPITAL AVICENNE / APHP C.H.S DE LA SAVOIE C.H.S DE LA SAVOIE RESIDENCE DES DUCS DE MONTMORENCY MAISON DE SANTE DE NOGENT SUR MARNE C.H.U. RENNES SITE POINTCHAILLOU C.H.U. RENNES SITE POINTCHAILLOU C.H.U. RENNES SITE POINTCHAILLOU LE PARC DU DONJON CABINET DE PSYCHOMOTRICITE HOPITAL DOCTEUR CHASTAINGT CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	C.S.A.P.A CMP / CATTP ENFANT CMP ENFANT MONTMELIAN EHPAD PSYCHIATRIE ADULTE CAMSP HOSPITALIER MEDECINE PHYSIQUE ET REEDUCATION SMPRE EHPAD MME BONNET-JUMEAUX SSR M. NOURRIT CHRISTIAN	BESANCON BOBIGNY YENNE MONTMELIAN CARCASSONNE NOGENT SUR MARNE RENNES CEDEX 9 RENNES CEDEX 9 RENNES HOUILLES TOURS LIMOGES MONTPELLIER
HOPITAL AVICENNE / APHP C.H.S DE LA SAVOIE C.H.S DE LA SAVOIE RESIDENCE DES DUCS DE MONTMORENCY MAISON DE SANTE DE NOGENT SUR MARNE C.H.U. RENNES SITE POINTCHAILLOU C.H.U. RENNES SITE POINTCHAILLOU C.H.U. RENNES SITE POINTCHAILLOU LE PARC DU DONJON CABINET DE PSYCHOMOTRICITE HOPITAL DOCTEUR CHASTAINGT	C.S.A.P.A CMP / CATTP ENFANT CMP ENFANT MONTMELIAN EHPAD PSYCHIATRIE ADULTE CAMSP HOSPITALIER MEDECINE PHYSIQUE ET REEDUCATION SMPRE EHPAD MME BONNET-JUMEAUX SSR	BESANCON BOBIGNY YENNE MONTMELIAN CARCASSONNE NOGENT SUR MARNE RENNES CEDEX 9 RENNES CEDEX 9 RENNES HOUILLES TOURS LIMOGES

INSTITUT SAINT PIERRE	REEDUCATION FONCTIONNELLE	PALAVAS LES FLOTS
INSTITUT SAINT PIERRE	REEDUCATION FONCTIONNELLE	PALAVAS LES FLOTS
C.A.M.S.P ORANGE	CAMSP	ORANGE
C.M.P.P. HENRI WALLON	CMPP	AIX EN PROVENCE
M.A.S. DE CANTA GALET	MAS	NICE
I.M.E. PRESENCE	IME	LA SEYNE SUR MER
INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES	REEDUCATION	PARIS 7EME ARRONDISSEMENT
I.M.E. LES DAUPHINS	SEES - SESSAD	SANARY SUR MER
RESIDENCE DOLCE FARNIENTE	EHPAD TIERS TEMPS	LE CANNET
COSI	E.M.A	LE CANNET
EHPAD LES AGAPANTHES	PSYCHOMOTRICITE	LA CROIX VALMER
C.H. FRANCOIS TOSQUELLE	HJ ENFANTS ET CMPEA	ST CHELY D APCHER
I.E.M LES COMBES DE LA GRANGE	IEM	LE CHAMBON FEUGEROLLES
CENTRE HOSPITALIER LA CHARTREUSE	CENTRE DE JOUR LA FONTAINE AUX BERLINGOTS	DIJON
CENTRE HOSPITALIER LA CHARTREUSE	HOPITAL DE JOUR LES RONDEAUX	DIJON
CENTRE HOSPITALIER DU CHINONAIS	C.M.P.	ST BENOIT LA FORET
CENTRE HOSPITALIER DU CHINONAIS	HOPITAL DE JOUR	CHAMBRAY LES TOURS
CENTRE HOSPITALIER DU CHINONAIS	PEDOPSYCHIATRIE/MND	CHINON CEDEX
I.E.M LA MARRIERE	IEM	NANTES CEDEX 3
SESSAD JEUNESSE ET AVENIR	SESSAD	GUERANDE
FOYER DE VIE EOVI LES HIRONDELLES	FOYER	PEYRINS
I.M.E. GINKGO BILOBA	CMP	VINAY
I.M.E. ESTEREL	IME / PSYCHOMOT	ST RAPHAEL
I.M.E. LES JONCS MARINS	IME	LE PERREUX SUR MARNE
INSTITUT SAINT ANDRE - ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	IME	CERNAY
CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL	IME	VILLENEUVE TOLOSANE
CENTRE HOSPITALIER HENRI DUFFAUT	NEONATALOGIE / CAMSP	AVIGNON CEDEX 9
APEI 73 CME LES MESANGES	CME	LA MOTTE SERVOLEX
C.H.S. DU JURA	POLE INFANTO JUVENILE NORD	DOLE
CENTRE HOSPITALIER D'ARPAJON	POLE GERONTOLOGIE / HDJ	ARPAJON
CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE	M.P.R	BRIVE LA GAILLARDE
EHPAD LES CAMELIAS	SSR REEDUC.	CABESTANY
EHPAD FONTAINES DE LUTTERBAC	SSR REEDUC.	LUTTERBACH
EHPAD LES FONTAINES DE KEMBS	SSR REEDUC.	KEMBS
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	M. GAULLIER	ORLEANS
HOPITAL SAINTE CLAIRE	C.M.P.E.A	FRONTIGNAN
HOPITAL SAINTE CLAIRE	C.M.P.E.A	FRONTIGNAN
SESSAD PEP SRA	SESSAD	VALENCE
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME GUICHARD-PIECHOWIAK	VALENCE
I.T.E.P. LES SOURCES	ITEP	BOURG DE PEAGE
HOPITAUX DROME NORD	CMP/CATTP	ROMANS SUR ISERE
C.C.A.S. LUZECH	S.S.I.A.D BASSE VALLEE DE LOT	PUY L EVEQUE
C.C.A.S. LUZECH	U.M.A.V.L.	LUZECH
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME SCHMIT DELPHINE	PARIS 14EME ARRONDISSEMENT
I.E.M - ASCV	IEM GALAXIE	ARGELES SUR MER
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME JACQUET SEVERINE	LEVALLOIS PERRET

F.A.M LE CLAIR LOGIS	FAM	OUCQUES
C.H.R.U. DE LILLE	LIAISON PERINATALITE	LILLE
SESSAD L'INTERLUDE	SESSAD	BELLEY
I.M.E. ARC EN CIEL	IME	THIAIS
IDJS "LES GRAVOUSES"	IDJS	CLERMONT FERRAND
CENTRE MEDICAL INFANTILE	RREDUCATION	ROMAGNAT
MUTUELLES DU SOLEIL	E.S.A	NICE
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME TROUYET GAELLE	EVENOS
MULTI ACCUEIL DE GONFARON	CRECHE	GONFARON
C.C.A.S. DU LUC EN PROVENCE	MULTI ACCUEIL COMMUNAL "LES ENFANTS DE PIOULE"	LE LUC
A.D.A.P.E.I - M.A.S. LES ACACIAS	MAS	PIERREFEU DU VAR
EHPAD MELLET-MANDARD	EHPAD	ST JUST ST RAMBERT
CENTRE HOSPITALIER YVES TOURAINE	EHPAD LE THOMASSIN	LE PONT DE BEAUVOISIN
C.E.M DE MONTRODAT	REEDUCATION	MONTRODAT
CSSR LES BAUMES	LADAPT	VALENCE
I.T.E.P. LE MONT LOZERE	ITEP	BEZIERS
SERVICE D'EDUCATION MOTRICE	SEM	PERPIGNAN
EHPAD LA PIERRE MEULIERE	EHPAD	VOUNEUIL SUR VIENNE
A.P.A.J.H. ALPES MARITIMES	CAMSP / IESDA BERLIOZ	NICE
A.P.A.J.H. ALPES MARITIMES	IME LES CASTORS	GRASSE
A.P.A.J.H. ALPES MARITIMES	SESSAD LES CASTORS	NICE
C.H. ALBERT CHENEVIER	NEUROLOGIE	CRETEIL
RESIDENCE SAINT LAURENT	EHPAD	BARJAC
C.A.M.S.P	CAMSP	TULLE
I.M.E. LES PERRIERES	IME	CHATEAUBRIANT
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME COURTILLAT LAURE	FONTAINEBLEAU
I.D.S. FONDATION LE PHARE	IDS	ILLZACH
I.D.S. FONDATION LE PHARE	SAAAIS	ILLZACH
CENTRE TECHNIQUE DE RECHERCHE POUR LA DEFICIENCE VISUELLE	CTRDV	VILLEURBANNE
SAMS - SAAAIS ET PARTENAIRE C.T.R.D.V	SESSAD	VILLEURBANNE
A.D.A.P.E.I.70 - I.M.E. DE GRAY	IME L'AURORE	GRAY
C.H.U DE NICE	L'ARCHET / C.A.M.S.P.	NICE CEDEX 3
C.H.U DE NICE	LENVAL / CAMPS	NICE
C.H.U DE NICE	LENVAL / CENTRE COSTANZO CMP	NICE
C.H.U DE NICE	LENVAL / CENTRE COSTANZO HDJ	NICE
C.H.U DE NICE	LENVAL / EEAP HENRI GERMAIN	NICE
C.H.U DE NICE	LENVAL / IESEDA LES CHANTERELLES	NICE
C.H.U DE NICE	PASTEUR 1/ PSY REEDUC.	NICE
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME CAILLAUD EMMANUELLE	CLERMONT FERRAND
CENTRE HOSPITALIER CAMILLE CLAUDEL	ESPACE WINNICOT	LA COURONNE
CENTRE HOSPITALIER CAMILLE CLAUDEL	HOPITAL DE JOUR PEDOPSYCHIATRIE	ANGOULEME
CENTRE HOSPITALIER CAMILLE CLAUDEL	MIKADO / HDJ-CMP	LA COURONNE
CENTRE HOSPITALIER CAMILLE CLAUDEL		LA COURONNE
ASSOCIATION LE PARC	PSYCHIATRIE ADULTE POLE SUD OUEST	LA COUKONNE
O.H.S. CENTRE JACQUES PARISOT	PSYCHIATRIE ADULTE POLE SUD OUEST CAMSP FARANDOLE	FOUGERES 0
O.H.S. CENTRE JACQUES FARISOT		
C.H. RAVENEL	CAMSP FARANDOLE	FOUGERES 0
	CAMSP FARANDOLE SSR	FOUGERES 0 LUDRES

C.H. MONTPERRIN	HDJ POUR PERSONNES AGEES	GARDANNE
C.H. MONTPERRIN	HOPITAL DE JOUR ENFANT	SALON DE PROVENCE
C.M.P.P CAMSP GASTON CHAISSAC	СМРР	RENNES
I.E.M LA BUISSONNIERE	IEM	LA CHAPELLE SUR ERDRE
I.M.E. VAL LORIE	IME	ST HERBLAIN
SIAAM 01	SIAAM	BOURG EN BRESSE
C.M.P.P. LA ROCHELLE	CMPP	LA ROCHELLE
CENTRE HOSPITALIER	HOPITAL DE JOUR	LA ROCHEFOUCAULD
CENTRE DE REEDUCATION PAUL CEZANNE	PSYCHOMOTRICITE	MIMET
CENTRE HOSPITALIER SAINTE MARIE	CPJ STE AGATHE	NICE
RESIDENCE LES JARDINS DE PROVENCE	EHPAD	SIX FOURS LES PLAGES
C.M.R.R.F DE KERPAPE	ERGO / PEDIATRIE	PLOEMEUR
C.M.R.R.F DE KERPAPE	PSYCHOMOTRICITE	PLOEMEUR
I.R.S.A.M. ANTENNE SUD	CAMSP LES JACARANDAS	ST LOUIS
GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD	SERVICE XV HDJ	VILLEJUIF
I.M.E. FOLKE BERNADOTTE	IME	LA SEYNE SUR MER
CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE SUD	M.P.R.	LORIENT
RESIDENCE LE CHATEAU DE L'AUMONE	ESA / PSYCHOMOTRICITE	AUBAGNE
CENTRE MEDICAL LA DURANCE	REEDUCATION	TALLARD
COMPLEXE VILLA APRAXINE	FAM LES GLYCINES	NICE
RESIDENCE SEREN	EHPAD	CANNES
ASSOCIATION EQUUS	REEDUC	PUYRICARD
I.M.E. LES OLIVIERS	IME	CHATEAU ARNOUX ST AUBAN
ASSOCIATION LA CHRYSALIDE DE MARTIGUES	EEAP LES HEURES CLAIRES	ISTRES
VILLE DE DRAGUIGNAN	MULTI-ACCUEIL PLANETE DU PETIT PRINCE	DRAGUIGNAN
CENTRE DIETETIQUE SAINT JEAN	PSYCHOMOTRICITE	CARQUEIRANNE
LES CAPUCINS	POLE DES FONCTIONS SUPERIEURES - PEDIATRIE	ANGERS CEDEX 02
LES CAPUCINS	PSYCHOMOTRICITE	ANGERS CEDEX 02
ASSOCIATION ANNE BOIVENT	IME - MAS GAIFLEURY	ST GEORGES REINTEMBAULT
LES APSYADES	SSRA LA BARONNAIS	BOUGUENAIS
ECOLE MATERNELLE EUGENIE	MATERNELLE	HYERES
I.M.E. LES ELFES	IME	TOURS
I.M.E. MA CAMPAGNE	I.M.P	ANGOULEME
RESIDENCE LES TILLEULS	PSYCHOMOTRICITE	ORAISON
SESSAD LA SOURCE	SESSAD	SEMBLANCAY
ECOLE MATERNELLE JARDINS D'ORIENT	MATERNELLE	HYERES
INSTITUT DES SOURDS DE MALGRANGE	SERVICE THERAPEUTIQUE	JARVILLE LA MALGRANGE
CHGR GUILLAUME REGNIER	C.M.P. POLE I02	TINTENIAC
CHGR GUILLAUME REGNIER	C.T.E.A	FOUGERES
CHGR GUILLAUME REGNIER	CMP	RENNES CEDEX 7
CHGR GUILLAUME REGNIER	CMP ET HJ NOMINOE	REDON
CHGR GUILLAUME REGNIER	D.I.H.P.S.E.A	RENNES CEDEX 7
INSTITUT HELIO MARIN	REEDUCATION	LABENNE
I.M.E. LES MOULINS BLANCS	IME	AJACCIO
I.M.E. LES MOULINS BLANCS	IME	AJACCIO
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	M. POULAIN YVES	ALBI
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	M. POULAIN YVES	ALBI

A.D.A.P.E.I. 05 - LA SOURCE	SAAJ / FAM	GAP CEDEX
RESIDENCE DOMAINE DE LA SOURCE	PASA PSYCHOMOT	ROQUEFORT LA BEDOULE
CENTRE HOSPITALIER	C.M.P.I.	DIGNE LES BAINS
CENTRE HOSPITALIER	CAMSP	DIGNE LES BAINS
CENTRE HOSPITALIER	CENTRE DE JOUR ENFANT	DIGNE LES BAINS
PLATEFORME AUTISME ARI	IME - SESSAD	MARSEILLE 4EME ARRONDISSE
C.H. METROPOLE-SAVOIE	REEDUCATION	CHAMBERY
I.M.E. LES TILLEULS	IME	SANTA MARIA DI LOTA
I.M.E. LES COTEAUX D'AZUR	UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE	CARROS
ECOLE PRIVEE SAINTE MARTHE	MATERNELLE	CUERS
CENTRE RESSOURCE AUTISME DE CORSE	CRA	AJACCIO
EHPAD ST JOSEPH	EHPAD	FLANGEBOUCHE
I.M.E. L'EVENTAIL	MEDICAL ET THERAPEUTIQUE	SEMUR EN AUXOIS
I.T.E.P. LES MOINEAUX DE L'HERMITAGE	ITEP-SESSAD	TOULON
I.E.M -" A CASARELLA"	REEDUCATION	AJACCIO
C.A.M.S.P	CAMPS	BASTIA
CRECHE LES RENARDEAUX	CRECHE	TRANS EN PROVENCE
HOPITAL D'ENFANTS MARGENCY	REEDUCATION	MARGENCY
I.M.E. PONTARLIER	IME/SESSAD	PONTARLIER
C.M.P.P. 12	CMPP DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	RODEZ CEDEX
C.A.M.S.P DES PAYS DE MORLAIX/CARHAIX	CAMSP DE MORLAIX	GARLAN
EPA ROQUEBRUNOIS	CRECHE LEI PICHOUN 2	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
CHU CAREMEAU	UNITE TEMPS PLEIN ADOLESCENTS	NIMES CEDEX 9
POLE LOTOIS ARSEAA	CAMSP-IME-SESSAD	FIGEAC
CENTRE HOSPITALIER ALPES ISERE	C.M.P.E	RIVES
CENTRE HOSPITALIER ALPES ISERE	C.M.P.E.	ST EGREVE CEDEX
CENTRE HOSPITALIER ALPES ISERE	POLE PIJ SECTEUR I 02	FONTAINE
CENTRE HOSPITALIER ALPES ISERE	POLE PIJ SECTEUR I 03	ECHIROLLES
CENTRE HOSPITALIER ALPES ISERE	UNITE HOSPITALISATION ADOLESCENTS	ST EGREVE CEDEX
I.M.E. LES SALINES	IME	AJACCIO
I.E.M APF	IEM	HEROUVILLE ST CLAIR
C.A.M.S.P L'ESCABELLE	CAMSP	MONTAUBAN
I.M.E./MAS LE CLOS FLEURI	IME/MAS	ORDIZAN
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MELLE ANNETTE AURORE	BERNAC DEBAT
I.E.S. ARC EN CIEL	PARAMEDICAL	MARSEILLE 7EME ARRONDISSE
MULTI ACCUEIL SUCRE D'ORGE	CRECHE	SIX FOURS LES PLAGES
MULTI ACCUEIL PETIT MATIN	CRECHE	SIX FOURS LES PLAGES
A.D.A.P.E.I - M.A.S. L'OLIVIER	MAS / PSYCHOMOTRICITE	PUGET SUR ARGENS
SESSAD LE SAPIN BLEU	SESSAD	MONTBARD
CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE	PMI	EPINAY SUR SEINE
CENTRE HOSPITALIER DE LAVAUR	CMP / HJ ADOLESCENTS	LAVAUR CEDEX
RESIDENCE LES SERPOLETS	EHPAD	CEPET
CENTRE MATERNEL ET INFANTILE	C.A.M.S.P	GRASSE
	<u>†</u>	

RESIDENCE LES EPIS D'OR	EHPAD	MARSEILLE 12EME ARRONDISS
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME GEST CHRISTELLE	CARQUEIRANNE
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	M. FAROUD BENOIT JACQUES	GRENOBLE
SESSAD DU MORVAN	SESSAD	AUTUN
EHPAD LA ROSERAIE	EHPAD P.A.S.A	MONTCHANIN
VILLE DU MUY	CRECHE LES MINOTS	LE MUY
EHPAD LA COLLINE	PASA	NICE
CENTRE HOSPITALIER	EHPAD LE BOCAGE AUSCITAIN	AUCH CEDEX
CENTRE NATEA	PSYCHOMOTRICITE	MARSEILLE 12EME ARRONDISS
C.A.M.S.P DE SAVOIE	CAMSP	CHAMBERY CEDEX
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME BILOE BAYER SOPHIE	HYERES
I.E.S. CLEMENT ADER	SAAAS	NICE
A.D.A.G.E.S - LES IV SEIGNEURS	FAM / MAS	MONTPELLIER
POLE PEDIATRIE ET APPRENTISSAGE	PSYCHOMOTRICITE	FUVEAU
C.M.P.P. PEP83	CMPP BRIGNOLES	BRIGNOLES
C.M.P.P. PEP83	CMPP DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DU GERS	LA GUIDANCE CMP ENFANTS	AUCH
C.H.R.U. BREST	CENTRE PSYCHOTHERAPEUTIQUE WINICOTT / SECTEUR PIJ 2	BREST
KOALAKIDS MICRO CRECHE	L'ATELIER DES KIDS	DRAGUIGNAN
KOALAKIDS MICRO CRECHE	L'ATELIER DES KIDS 2	ST RAPHAEL
RESIDENCE O. ET G. BRAQUEHAIS	PASA/PSYCHOMOTRICITE	BORMES LES MIMOSAS
C.A.M.S.P MORIANI	CAMSP	SAN NICOLAO
C.M.P.P. VANNES	CMPP	VANNES
EHPAD STE MARTHE	PASA/PSYCHOMOT	CEIGNAC
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	M. BASSET-BONIFAIT YANN	MARSEILLE 10EME ARRONDISS
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME SCHWAB MARINE	MEUDON
MAISON DE SANTE	LIBERAL/PSYCHOMOTRICITE	NICE
HOPITAL DES CHARPENNES	PSYCHOMOTRICITE	VILLEURBANNE
F.A.M RESIDENCE CARLINA	PSYCHOMOTRICITE	BORGO
MAISON MADELEINE ROCHAS	MAS - FAM	LE MESNIL EN VALLEE
FONDATION ILDYS CENTRE DE PERHARIDY	SSRS ENFANTS / ADOLESCENTS	ROSCOFF
RESIDENCE LE VAL D'OSNE	SOINS/PSYCHOMOTRICITE	ST MAURICE
MULTI ACCUEIL "LES MIMARELLO"	CRECHE / PSYCHOMOTRICITE	LA CROIX VALMER
DOMUSVI DOMICILE NICE	E.S.A.	NICE
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	M. DELORME JEAN LUC	TOULON
COMPLEXE LA CHRYSALIDE	IME LES HEURES CREUSES	ISTRES
IME DE LA CORNICHE FLEURIE	SESSAD ARIANE-PASTEUR BON VOYAGE	NICE
I.M.E. LA PEPINIERE	IME	LA CIOTAT
I.M.P CLAIREFONTAINE	PARAMEDICAL	CLERMONT FERRAND
I.T.E.P. LA LUERNA	PSYCHOMOTRICITE	NICE
SESSAD TRISOMIE 21 ALPES MARITIMES	SESSAD	NICE
CLINIQUE LES GLENANS	ALIZEE / REEDUCATION	BENODET
E.P.S.M. MORBIHAN	CPEA MENIMUR	VANNES
SESSAD LES TILLEULS	SESSAD	BASTIA
INSTITUT MEDICAL DE BRETEUIL	REEDUCATION	BRETEUIL
F.A.M LES HORTENSIAS - LA CHRYSALIDE	FAM	MARSEILLE 11EME ARRONDISS
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME ARRIVE STEPHANIE	QUIMPER
CENTRE DEPARTEMENTAL POUR DEFICIENTS		
SENSORIELS	CDDS	RODEZ

CENTRE HOSPITALIER FERDINAND GRALL	СМР	LANDERNEAU
INSTITUT MGEN LA VERRIERE	DEPARTEMENT E.R.M.S.	LE MESNIL ST DENIS CEDEX
I.E.M LA COURTINE	PSYCHOMOTRICITE	REMIREMONT
INSTITUT MONTECLAIR	SAFEP - SAAAIS	ANGERS
INSTITUT MONTECLAIR	SEES	ANGERS
GROUPE HOSPITALIER LA ROCHELLE-RE-AUNIS	HOPITAL MARIUS LACROIX / ATELIERS THERAPEUTIQUES	LA ROCHELLE CEDEX
I.M.E. JEAN PERRIN	IME	BREST
I.M.E. DE L'ELORN	IME	LE RELECQ KERHUON
CENTRE THERAPEUTIQUE DU TOTEM	PSYCHOMOTRICITE	VILLEURBANNE
KORIAN LA PINEDE	POLE SOIN	SANARY SUR MER
CENTRE HOSPITALIER ANTIBES JUAN LES PINS	CAMSP	ANTIBES CEDEX
I.M.E. LES AJONCS D'OR	IME	MONTFORT SUR MEU
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME DELBECQ CLEMENTINE	FAYENCE
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME DELBECQ CLEMENTINE	ST RAPHAEL
CENTRE MEDICAL DE L'ARGENTIERE	SSR PSYCHOMOTRICITE	STE FOY L'ARGENTIERE
UGECAM HAUTS DE FRANCE	POLE THERAPEUTIQUE	FLEURINES
C.H. DE BASTIA	C.M.P PEDOPSY	BASTIA CEDEX
I.M.E. LA POSTAILLERIE	IME	CLAMECY
SESSAD HORIZON 58	SESSAD	CLAMECY
I.M.E SESSAD LES PRIMEVERES	IME-SESSAD	CONCARNEAU CEDEX
EHPAD LES VOLUBILIS	EHPAD	DECINES CHARPIEU
SERDA - VOIR ENSEMBLE	SERDA	LAVAL
SSEFS 53 - SESSAD TSL 53	SSEFS / SESSAD	LAVAL
CENTRE BELLISSEN	IME / SESSAD	MONTBETON
C.M.P.P. MARCEL FOUCAULT	CMPP	MONTPELLIER
C.M.E LOUIS WILLEMAIN	CME	URZY
CENTRE HELIO MARIN DE SAINT TROJAN LES BAINS	ENFANCE HANDICAPEE	ST TROJAN LES BAINS
CENTRE HOSPITALIER DROME VIVARAIS	C.M.P DE ROMANS	ROMANS SUR ISERE
I.M.E. LA FREGATE	IME	TOULON
C.H.I.T.S	G. SAND - CAMSP I02	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - CATTP ENFANTS I02	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - CATTP VILLA GOUNOD	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - CMP I02/CATTP ADO	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - EVEIL COMA - REEDUC.	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - G04 HDJ	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - HDJ ADOLESCENTS	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - HDJ LES ORANGERS	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - REEDUC SOINS PALLIATIFS	TOULON
C.H.I.T.S	G. SAND - U.H.R./REEDUC	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - C.A.T.T.P. I01 ENFANTS	LA GARDE
C.H.I.T.S	STE MUSSE - CEOA I01	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - CMP ENFANTS I01	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - CMP I01 / CATTP ADO	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - G01 HL	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - G02 HL	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - HOPITAL DE JOUR MAMMISI	LA GARDE
C.H.I.T.S	STE MUSSE - MED. GER. /PSYCHOMOTRICITE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - REEDUC NEURO	TOULON

C.H.I.T.S	STE MUSSE - REEDUCATION - G B	TOULON
C.H. HYERES	CENTRE DE GERONTOLOGIE - U.H.R PASA	HYERES
C.H. HYERES	CENTRE DE GERONTOLOGIE - U.H.R	HYERES
RESIDENCE LA ROSE DES VENTS	SSR PSYCHOMOT.	TOULON
C.C.A.S. TOULON	LE SAPHIR PSYCHOMOT	TOULON
RESIDENCE LE COSOR	PASA / PSYCHOMOT	TOULON
VILLE DE LA GARDE	CRECHE ANNE FRANK	LA GARDE
VILLE DE LA GARDE	CRECHE FAMILIALE LES LUTINS	LA GARDE
VILLE DE LA GARDE	LUDOTHEQUE	LA GARDE
VILLE DE LA GARDE	MULTI ACCUEIL LEI DROLLES	LA GARDE
VILLE DE LA GARDE	MULTI ACCUEIL LES ELFES	LA GARDE
CRECHE LES PITCHOUNETS	LES PITCHOUNETS LE LUC	LE LUC
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR	CRECHE LE CLOS DES LUTINS	TOULON
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR	CRECHE LES PETIZOURSONS	TOULON
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR	MULTI ACCUEIL LES COLOMBES	LA SEYNE
DIRECTION DE L'ENFANCE	CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE / POUPONNIERE	LE PRADET
POLE PETITE ENFANCE BANDOL	HALTE GARDERIE LES CARDALINES	BANDOL
HELIO-MARIN	REEDUCATION	HYERES
ASSOCIATION SANTE - SOLIDARITE DU VAR	ESA - PSYCHOMOTRICITE	LA SEYNE SUR MER
UGECAM ETABLISSEMENTS DU VAR	C.A.M.S.P.	TOULON
UGECAM ETABLISSEMENTS DU VAR	C.A.M.S.P.	BRIGNOLES
UGECAM ETABLISSEMENTS DU VAR	C.A.M.S.P. / PSYCHOMOT	ST RAPHAEL
UGECAM ETABLISSEMENTS DU VAR	E.E.A.P. JEAN ITARD	COLLOBRIERES
UGECAM ETABLISSEMENTS DU VAR	I.M.E JEAN ITARD	COLLOBRIERES
UGECAM ETABLISSEMENTS DU VAR	IME PSYCHOMOT	COLLOBRIERES
UGECAM ETABLISSEMENTS DU VAR	M.A.S LA SOURCE	PIGNANS
UGECAM ETABLISSEMENTS DU VAR	M.A.S. LES COLLINES	COLLOBRIERES
UGECAM ETABLISSEMENTS DU VAR	SEES LA BASTIDES	COGOLIN
UGECAM ETABLISSEMENTS DU VAR	SEES LE CIGALON	BRIGNOLES
UGECAM ETABLISSEMENTS DU VAR	SEES LES FARFADETS	LA VALETTE DU VAR
UGECAM ETABLISSEMENTS DU VAR	SESSAD LA BASTIDE	COGOLIN
UGECAM ETABLISSEMENTS DU VAR	SESSAD LES PIERIDES	LA VALETTE DU VAR
ARTEAI I.M.E. LES MORIERES	IME / PSYCHOMOT	SOLLIES TOUCAS
INSTITUT MEDICALISE MAR VIVO	PSYCHOMOTRICITE	LA SEYNE SUR MER
KORIAN LE VAL DU FENOUILLET	PSY ADULTE	LA CRAU
RESIDENCE LES JARDINS DE THALASSA	PSYCHOMOTRICITE	LA VALETTE DU VAR
CLINIQUE LES TROIS SOLLIES	PSYCHOMOTRICITE	SOLLIES TOUCAS
RESIDENCE MANON DES SOURCES	PSYCHOMOTRICITE	LE BEAUSSET
MGEN PIERRE CHEVALIER	REEDUC - SSR NEURO	HYERES
MGEN PIERRE CHEVALIER	REEDUC. KINE	HYERES

RESIDENCE NOTRE DAME DE LA PAIX	PASA PSYCHOMOT	TOULON
HENRI GUERIN	CMP BRIGNOLES PSYCHOMOTRICITE	BRIGNOLES
HENRI GUERIN	CMP COSTEBELLE	HYERES
HENRI GUERIN	CMP ENFANTS	SOLLIES PONT
HENRI GUERIN	CMP/CATTP ST MAXIMIN	ST MAXIMIN
HENRI GUERIN	GHT / CMP LES FORSYTHIAS	PIERREFEU DU VAR
HENRI GUERIN	HDJ CAMINO / PSYCHOMOTRICITE	HYERES
HENRI GUERIN	HDJ LES ALIZES / PSYCHOMOT	PIERREFEU DU VAR
HENRI GUERIN	HDJ LES LUTINS /PSYCHOMOTRICITE	PIERREFEU DU VAR
HENRI GUERIN	TED/ PSYCHOMOTRICITE	PIERREFEU DU VAR
HENRI GUERIN	UHTPA VILLA NOVA/PSYCHOMOTRICITE	LA GARDE
M.A.S. POMPONIANA	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE	HYERES
POMPONIANA	REEDUCATION FONCTIONNELLE	HYERES
POUPONNIERE LES LAURIERS ROSES	POUPONNIERE	BANDOL
POUPONNIERE LES LAURIERS ROSES	PSYCHOMOTRICITE	BANDOL
RENEE SABRAN	REEDUCATION KERMES 1	HYERES
RENEE SABRAN	REEDUCATION KERMES 2	HYERES
RENEE SABRAN	REHABILITATION RESPIRATOIRE	HYERES
RESIDENCE SAINT MAUR	PSYCHOMOTRICITE	TOULON
RESIDENCE SAINTE CATHERINE LABOURE	SSR PSYCHOMOT	TOULON
SAN SALVADOUR	MULTI ACCUEIL	HYERES
SAN SALVADOUR	REEDUCATION	HYERES
MAISON DE FAMILLE	PSYCHOMOTRICITE	SOLLIES TOUCAS
CRECHE FRIMOUSSE	CRECHE	PIERREFEU
MULTI ACCUEIL UN PETIT COIN DE PARADIS	CRECHE	SANARY SUR MER
MULTI ACCUEIL LES OLIVIERS	CRECHE	LA VALETTE
ASSOCIATION LES PITCHOUNS	MULTI ACCUEIL LES PTITS LOUPS	LA LONDE LES MAURES
S.S.I.A.D 83	E.S.A	LE LAVANDOU
RESIDENCE PEIRIN	PSYCHOMOTRICITE	COGOLIN
CRECHE TARTINE ET NUTELLA	CRECHE	FREJUS
CRECHE LES TITOUNETS	CRECHE	TOULON
RESIDENCE LE BOIS JOLI	PSYCHOMOTRICITE	CAVALAIRE SUR MER
LA MAISON DES ENFANTS	CRECHE	STE MAXIME
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	C.M.P. PEDOPSY ST RAPHAEL	ST RAPHAEL
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	HDJ PEDOPSY/PSYCHOMOT	COGOLIN
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	HDJ PEDOPSY / PSYCHOMOT	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	PEDOPSY - HDJ TRANS	TRANS EN PROVENCE
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	S.S.R. GERIATRIQUE PSYCHOMOT	ST RAPHAEL
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	S.S.R. GERIATRIQUE PSYCHOMOT	ST RAPHAEL
CRECHE HALTE GARDERIE LOU PANTAI	CRECHE	EVENOS
RESIDENCE L'HERMITAGE	REEDUCATION	ST RAPHAEL
CRECHE HALTE-GARDERIE L'ILE AUX ENFANTS	CRECHE	ST AYGULF
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	C.A.M.P.S	DRAGUIGNAN
CRECHE LA CHARMERIE	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL D'ENFANTS DE MOINS DE 6 AN	OLLIOULES
CRECHE HALTE-GARDERIE LEI DROLE	LEI DROLE	VILLECROZE
		t
MAIRIE DE SIX FOURS	LA P'TITE RECRE	SIX FOURS LES PLAGES

MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS	MULTI ACCUEIL LEI PITCHOUNET	BORMES LES MIMOSAS
MULTI ACCUEIL LES COMPTINES	CRECHE	LA SEYNE SUR MER
CRECHE LES P'TITS BOUCHONS	CRECHE	LA CRAU
MAIRIE DE LA VALETTE DU VAR	CRECHE FAMILIALE ANATOLE FRANCE	LA VALETTE
RESIDENCE LES AMANDIERS DE LA RESSENCE	SSR PSYCHOMOT	TOULON
MAIRIE DE GRIMAUD	HALTE GARDERIE LOU PANTAI	GRIMAUD
CRECHE PARENTALE LES P'TITS LOUPS	CRECHE	TRANS EN PROVENCE
CRECHE N'DO	CRECHE N'DO	LA FARLEDE
HOTEL DE VILLE	MULTI ACCUEIL LE JARDIN DES PITCHOUNS	LE PRADET
ASSOCIATION M.A.M.I	JARDIN ALEXANDRE 1ER JR TOULON	TOULON
ASSOCIATION M.A.M.I	LA BEAUCAIRE	TOULON
ASSOCIATION M.A.M.I	PONT DU LAS	TOULON
MULTI ACCUEIL LE BABY-CLUB	CRECHE	DRAGUIGNAN
HOPITAL LOCAL DEPARTEMENTAL	FO-FAM-FAMPHV / PSYCHOMOT	LE LUC
HOPITAL LOCAL DEPARTEMENTAL	FO-FAM-FAMPHV / PSYCHOMOT	LE LUC
C.C.A.S. DE CUERS	CRECHE LES MOUSSAILLONS	CUERS
RESIDENCE LA MINORQUE	EHPAD	TOULON
I.M.E. SAINT BARNABE	I.M.E PSYCHOMOTRICITE	SILLANS LA CASCADE
MULTI ACCUEIL LA MUSARDIERE	CRECHE	PIERREFEU
ASSOCIATION PRESENCE	F.A.M / PSYCHOMOT	BARJOLS
ASSOCIATION PRESENCE	SAMSAH/ PSYCHOMOTRICITE	BARJOLS
A.D.A.P.E.I - LES MYOSOTIS	EEAP / PSYCHOMOTRICITE	LA CRAU
OLBIA	SESSAD / PSYCHOMOTRICITE	HYERES
MULTI ACCUEIL LES PETITS LOUPS	СКЕСНЕ	CUERS
C.C.A.S. HYERES	CRECHE JONATHAN LE GOELAND	HYERES
C.C.A.S. HYERES	CRECHE LA PETITE SIRENE	HYERES
C.C.A.S. HYERES	CRECHE LE PETIT PRINCE	HYERES
C.C.A.S. HYERES	CRECHE LES PETITS LOUPS	HYERES
C.C.A.S. HYERES	CRECHE NEMO	HYERES
C.C.A.S. HYERES	HALTE GARDERIE LES PETITS DAUPHINS	HYERES
C.C.A.S. HYERES	HALTE GARDERIE TOM POUCE	HYERES
A.D.A.P.E.I - M.A.S. LES TROIS CYPRES	MAS PSYCHOMOTRICITE	CUERS
MULTI ACCUEIL LES BAMBINOUX	CRECHE	SANARY SUR MER
RESIDENCE LA MAISON DES MICOCOULIERS	SSR PSYCHOMOT.	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
MUTUALITE FRANCAISE PACA SSAM	MULTI ACCUEIL L'ILE BLEUE	SOLLIES TOUCAS
A.E.P LE PRELUDE	CRECHE	OLLIOULES
AJO LES OISEAUX	REEDUC.	SANARY SUR MER